

# LO PUBLIÀIRE



**N° 84 Hiver 2007**

Les 7 jours de la semaine, les 7 collines de Rome, les 7 sages de la Grèce antique, les 7 merveilles du monde, les 7 couleurs de l'arc en ciel, les 7 notes de la gamme...

L'année 2007 doit être frappée de tous ces symboles : le temps, la sagesse, la beauté, le travail... et bien sûr la tolérance.

Le temps qui s'écoule suivant nos exigences, la sagesse garante d'une bonne décision, la beauté qui pimente notre vie, le travail qui l'embellit et bien sûr la tolérance, sans elle rien n'est possible, elle représente à elle seule, toutes les qualités qu'il faut avoir. Elle exige toujours un effort pour accepter les autres, il faut du temps, il faut investir pour obtenir des résultats, c'est donc un acte mûrement réfléchi et pour conclure la beauté du geste et le bonheur de la réussite..

Souhaitons que cette année 2007 qui commence soit empreinte de tous ces principes fondamentaux. Elle est cruciale, cette année d'élections présidentielles et législatives, qui engagent l'avenir de la

France sur 5 ans, donc l'importance du geste civique du vote...

Elle est devant nous, à nous de l'appréhender avec l'optimisme qui donne une impulsion positive, avec la compréhension des autres, qui aide tout de même à progresser sereinement devant des problèmes qui peuvent se poser, avec la sensibilité qui permet d'apprécier, de respecter les autres et soi-même. Il faut ajouter la solidarité justement répartie pour ceux qui sont au bord du chemin, alors tout ira bien...

L'équipe du Lo Publiaire vous souhaite une bonne et heureuse année 2007...

|  |    |
|--|----|
| <i>Editorial</i>                               | 2  |
| <i>Collants Well</i>                           | 3  |
| <i>L'Arsoie</i>                                | 4  |
| <i>Le manège enchanté ...</i>                  | 6  |
| <i>Quand la mémoire fout le camp ...</i>       | 6  |
| <i>En route vers la démocratie</i>             | 7  |
| <i>Mots croisés</i>                            | 7  |
| <i>Gens de la terre</i>                        | 8  |
| <i>Sou des Ecoles Laïques</i>                  | 8  |
| <i>Notre Village</i>                           | 9  |
| <i>La grippe</i>                               | 9  |
| <i>Nouvelles brèves</i>                        | 10 |
| <i>Nostalgie de ce temps passé ? ...</i>       | 11 |
| <i>Les Fins Pêcheurs</i>                       | 12 |
| <i>Un jeune St Bauzillois emporte le titre</i> | 12 |
| <i>11 novembre</i>                             | 12 |
| <i>Vin su 20</i>                               | 13 |
| <i>Un conte de Jean Suzanne</i>                | 14 |
| <i>Le mot du Comité des Fêtes</i>              | 15 |
| <i>Les amis de Françoise</i>                   | 16 |
| <i>A propos de la Tête</i>                     | 16 |
| <i>Les travaux des Conseils</i>                | 18 |
| <i>Actualité santé</i>                         | 26 |
| <i>Agenda - Etat civil</i>                     | 27 |
| <i>La classe 66</i>                            | 28 |

-----  
Page de couverture

**"La marre de Pourras, la Devèze Montoulieu"**

Photos CALMET Michel

Reproduction interdite de tout ou partie de texte, sans l'accord écrit de l'auteur, édité dans le journal "Lo Publiaire Sant Bauzelenc"

**Lo Publiaire**

( Association loi de 1901 )  
Rue de la Roubiade  
34190 St BAUZILLE DE PUTOIS

Journal d'information trimestriel :  
Agonés, Montoulieu, St Bauzille de Putois

- Président : Jacques DEFLEUR  
- Composition : Thierry CELIE  
- Rédac. : Signataires des articles

Prochaine parution  
N° 85 avril 2007

Impression : Arceaux 49,  
1027 rue de la croix verte, Montpellier

## **COLLANTS WELL : catastrophe annoncée...**

La nouvelle de la menace de 300 suppressions d'emplois à l'usine Textile Well a entraîné une journée ville morte, au Vigan, le vendredi 24 novembre. Tous les commerçants ont baissé leur rideau pour soutenir les manifestants qui défilaient dans les rues, afin de protester contre l'annonce de ce nouveau plan social qui peut faire craindre la fermeture du site en 2008.

En effet, la direction a déclaré la fermeture de toute la production sur le site du Vigan : le bas de gamme serait traité en Asie et le haut de gamme en Italie. Seul le siège social et la logistique resteraient au Vigan ce qui laisserait seulement 140 personnes sur ce site. Sur les 300 licenciements prévus, 150 devraient se faire en 2007 et le reste en 2008 ; entre 2007 et 2008, les employés devront donc produire ; on va leur demander de fournir toujours plus d'efforts, en sachant, qu'au bout, c'est la porte qui les attend...

En 10 ans, Well en est à son quatrième plan social : en 1995 il y avait environ 900 emplois, en 2006, il en reste 440... Après chaque plan social, des intérimaires ont été embauchés pour pouvoir assurer la production, ce qui prouve bien que le nombre de salariés n'était pas en cause, mais qu'il fallait économiser sur les salaires afin que les actionnaires gagnent encore plus d'argent !

Comme les grandes surfaces veulent toujours acheter moins cher, on fait fabriquer les collants en Chine, mais le prix de vente au client reste inchangé alors que les grandes surfaces et les actionnaires augmentent leur bénéfice. Et que dire des conditions de travail de l'Asie ? On sait bien que ces travailleurs sont exploités et que leur salaire leur permet à peine de se nourrir et de se loger décemment : ils touchent 60 euros par mois, pour 15 heures de travail par jour, sept jours sur sept ! Les salariés, où qu'ils vivent, sont toujours les perdants...

Bien sûr, après les négociations, la direction fait des propositions qu'elle juge intéressante et honnête pour les licenciés. Mais, au bout du compte, le principal, c'est à dire le droit au travail, n'est pas garanti. Combien de personnes ont-elles retrouvées du boulot à la suite du dernier

plan social ?

Cette nouvelle est donc une véritable catastrophe humaine et économique : Le Vigan compte déjà 17% de chômeurs et 200 Rmistes. Si on y ajoute ces nouveaux licenciements et tous ceux qui, commerçants, artisans, vont être touchés indirectement par ces mesures, la région va se retrouver sinistrée.

Et avec la disparition, peu à peu, de tous ces ateliers, c'est tout un savoir-faire qui disparaît, et ceci dans toute la France...

*B.lebon et A.M Léonard*

### **PAS DE DETAIL ...**

*Aux quatre coins de l'hexagone  
Les nouvelles ne sont pas bonnes  
Tant d'ateliers vont disparaître !  
L'emploi, après, va-t-il renaître ?*

*Toute la fierté des ouvriers,  
Ayant dans le cœur leur métier,  
Est bafouée par le mépris  
De ceux qui calculent en profit...*

*Il n'y a plus de place en usine,  
Mais des petites mains, en Chine,  
Sont assises à la queue leu leu,  
Pour faire le même boulot qu'eux...*

*Même après trente ans de travail,  
Pour les patrons, pas de détail...  
Ils les renvoient tous sur la touche,  
Pour des raisons plus ou moins louches...*

*Ces hommes et femmes qui subissent,  
Alors que d'autres s'enrichissent,  
Qui saura donc les soutenir,  
Dans la tourmente à venir ?*

*Démontrons notre écœurement,  
Devant tous ces licenciements,  
En nous mêlant à la colère  
De ceux qui sont dans la galère...*

*Anne-Marie Léonard*

*Saga d'une machine...*

**L'ARSOIE**

*Le châtaignier fit la Cévenne.  
Le mûrier en fut l'âge d'or...*

Cette enseigne attisa ma curiosité.

Il fallait aller à Sumène, village blotti au pied des Cévennes, avec ses rues étroites, les maisons à étages sont agglutinées au-dessus de la rivière pourtant souvent à sec avec ses galets d'une blancheur éclatante, mais qui peut devenir un torrent boueux, avec son usine de bas haute couture...

Au fond d'une impasse, un grand bâtiment blanc sans ouverture, massif et robuste qui éveille comme à la vue de l'Agantic, ce sentiment qu'un secret est jalousement gardé à l'intérieur.

Il fallait rencontrer le chef de cette entreprise, homme de talent avec un amour farouche de sa région, avec une volonté de fer pour sauver ce noble métier de bonnetier,

investi d'une mission prolonger une tradition familiale, sa grand-mère qui a 103 ans a travaillé au début du vingtième siècle dans une filature, sept jours sur sept, de la pointe du jour à la nuit dans des conditions difficiles.

Rappelez vous dans le N° 80, cet article intitulé L'Agantic, je décrivais l'arrivée de ce métier américain le Reading, eh bien ils n'ont pas tous fini leur jour à la ferraille. Le Reading a survécu.

Ce chef d'entreprise M. Serge MASSAL en a acheté deux, un de 1930, l'autre de 1950. The READING comme il le nomme avec admiration et fierté...

Il a fallu abattre un mur, aménager spécialement une salle, pour installer cette machine de 18 tonnes, plus de 17 mètres de longueur, les dizaines de milliers de pièces qui la composent furent démontées, nettoyées, fabriquées pour certaines trop défectueuses. Puis les réglages pour harmoniser au centième de millimètre toutes ces aiguilles afin que les 17 mètres tournent à l'unisson, 640 aiguilles tricotent le

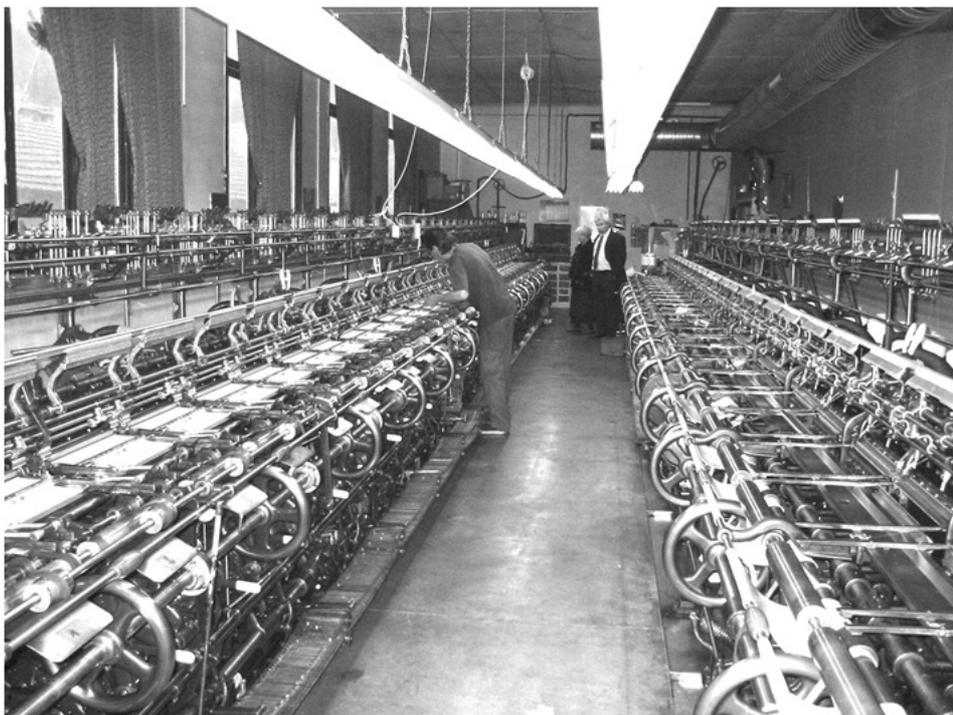
niveau de la cuisse, 280 à la cheville, diminuées à 10 pour achever la pointe.

Tout ceci dans les années 1998/1999.

La pièce la plus difficile à trouver fut la lampe de génératrice, 5 kilos de demandes écrites de pièces détachées en 5 ans, une négociation avec l'Armée Américaine permit d'acheter tout un stock datant de 1944.

Le but était de fabriquer l'authentique bas couture, le bas de la haute couture dont ce chef d'entreprise a créé la charte. En plus il fallait à partir d'une machine ancienne, créer le bas fantaisie, ce pari a demandé de longs réglages, adaptés la modernité sur une machine datant de 1930, d'ailleurs même aujourd'hui pour changer le dessin sur un bas, c'est à dire la mise au point d'un nouveau bas fantaisie nécessite l'arrêt du métier pendant 7 semaines et le travail de 2 spécialistes avec un savoir faire qui n'existe plus

Toutes ces difficultés, une fois surmontées, il fallait vendre, d'où un travail énorme de commercial, d'abord le magicien, non pardon le mécanicien, puis le commercial, 90 % d'exportation pour une clientèle riche. C'était du travail mais aussi avec un peu de chance. De riches chinois sont partis l'été 2006, en vacances en Californie. Ils ont assisté à un défilé de voitures de collection années 1930.1950. Ces dames du défilé en habit d'époque, portaient d'authentiques bas haute couture (Fully Fashion) de marque CERVIN, fabriqués à Sumène. Les chinois attirés par la qualité du produit se sont renseignés, trouvés leur origine, Sumène. Ils ont eu l'idée de les commercialiser à leur retour à SHANGAÏ, pour le nouvel an chinois, début



février 2007. Les chinoises auront donc le plaisir de porter ces bas authentiques de haute couture en soie et en nylon. . . Ils envahissent l'Europe, l'Asie, les Amériques du nord et du sud, Australie, Nouvelle-Zélande, l'Arabie... 30 pays.' Chaque année, leur production augmente de 30 %, 25 personnes travaillent en ce moment dans cette entreprise qui a investi sur le bas haut de gamme, le chef d'entreprise a consacré tout son temps à cette réalisation, seulement cette année, il commence tout juste à se réserver quelques dimanches.

Quand le savoir faire s'ajoute à la vocation, la réussite est souvent au rendez-vous...

Ce secret jalousement gardé derrière ces crépis de couleur blanche, c'est le savoir faire, c'est la volonté de réussir, c'est le plaisir du travail bien fait, c'est la découverte d'une qualité qui n'existait plus, hors norme comme l'ont décrit les commerçants allemands...



## ***L'authentique bas couture est le bas de la haute couture***

### **Parce qu'il est fully fashioned**

c'est à dire diminué et tricoté en forme pour galber parfaitement cheville, mollet, genou.

### **Parce qu'il est élégant et académique**

- \* grâce à son talon étroit et bas, étudié pour les souliers fins.
- \* grâce à sa pointe fine diminuée et remaillée
- \* grâce à ses augmentations dans le talon qui assurent le bon positionnement de la couture
- \* grâce à sa signature authentifiée et certifiée :
  - soit par des rangées de picots ajourés
  - soit par un logo de marque entièrement poinçonné
  - soit par une fine ligne de couleur au départ du bas

### **Parce qu'il amincit par dessus tout la jambe**

- \* grâce à sa fine couture belle époque qui affine la jambe et l'allonge.
- \* grâce à sa finesse, à sa transparence et à sa légèreté jamais égalée.

### **Parce qu'il a toujours été fabriqué artisanalement au travers des diverses époques**

- \* grâce à un savoir faire unique et exclusif garant d'un véritable produit de luxe.

## **Le manège enchanté**

### **de Ségolène, Nicolas et compagnie.**

Détrompez-vous chers lecteurs, il ne s'agit pas de la dernière méthode de lecture syllabique prônée par le ministère de l'Education Nationale mais bien du feuilleton aux multiples rebondissements que l'on va tenter de nous faire digérer jusqu'au printemps 2007. Permettez-moi de vous conter cette charmante histoire tout en essayant de ne point vous en dévoiler la fin.

Ségolène et Nicolas sont deux charmants bambins propres, bien habillés, très polis, et fort appliqués lorsqu'ils s'adressent aux autres enfants. Tous deux, ainsi que la plupart de leurs amis tel que François, Marie-Georges, Olivier ou Jean-Marie veulent devenir chef des enfants pour au moins cinq ans.

Ils redoublent alors d'efforts pour être beaux et apparaître aussi souvent que possible à la télévision, sur les magazines, les journaux ou à la radio. Car Ségolène, Nicolas et compagnie ont beaucoup de choses intéressantes à dire, ils ont un avis sur tout et des solutions plein leur cartable pour régler presque tous les soucis que

rencontrent les autres enfants. D'autant qu'ils savent que plus on les voit à la télé, plus ils seront aimés même si l'on ne perçoit pas toujours la substantielle moelle de leur propos, puisque la majorité des enfants que nous sommes apprécie davantage l'image et les paroles « chocs » aux idées profondes et bien trop longues à écouter : de « la démocratie participative » aux « racailles de banlieues », les bons mots fusent et ce n'est qu'un début.

Ségolène, Nicolas et toute la bande sont ainsi partis sur le long chemin de la campagne électorale. Un chemin parsemé d'embûches, où parfois de vilains camarades essaient de leur mettre des battons dans les roues comme les deux fringants Dominique, Laurent le calculateur, la fidèle et dévouée Michelle et le terrible et infatigable Jacques.

Tous les enfants de ce pays rêvent parfois d'un autre monde où quelque soit le chef il y aurait du bonheur pour tous, payé dignement, afin que les enfants des banlieues n'aient plus à se réchauffer devant la carcasse calcinée d'une voiture d'ouvrier ou de

chômeur, que les rejetons abandonnés de WELL trouvent un avenir au fin fond de leur belle vallée cévenole et que tous puissent manger occasionnellement quelques confiseries et s'offrir des cadeaux pour Noël.

Mais de tout cela, il n'est point question pour Ségolène et Nicolas car leur maître « Le grand capital » qui n'aime que le profit, fait et défait à sa guise les trop petites entreprises de nos vies si minuscules. Alors, il ne reste plus qu'à Ségolène ou Nicolas ou à celui qui surgira par surprise, bon pied, bon œil, de nous fournir quelques belles promesses, parfois inutiles mais toujours populistes car tout le monde sait que les enfants adorent les contes de fées même si pour une fois ils ne voudraient plus avoir à jouer le rôle de Cosette.

Alors bonne campagne et surtout bon courage à tous et, rendez vous en mai 2007.

QUE SIEN PAS MAI SIEN PAS MOINS !!!

*Christophe VIDAL*

## **Quand la mémoire fout le camp...**

... il faut la rattraper. Ou du moins essayer. C'est ce que nous faisons le mardi, à une douzaine, au local de la place du Christ, sous la direction de M. Christian BOILLOT (infirmier coordinateur) du « CLIC – Trait d'union » depuis octobre 2006... jusqu'en janvier 2007. Cette activité est à la fois inquiétante et très utile. En effet, certains exercices nous révèlent les limites de notre mémoire. Par exemple, on vous dit 20 mots ou expression au hasard, puis on vous demande de les écrire. Et vous n'en retrouvez que 3 ou 4. Mais par ailleurs, d'autres exercices vous montrent comment compenser ces lacunes. Par exemple en essayant d'associer par la logique plusieurs mots ou expressions à retenir, ce qui est méthode favorable au maintien en bon état de la mémoire.

Quand ce numéro du Publiaire paraîtra, ce cours sera sans doute terminé. Un autre est envisagé pour la suite, principalement pour les personnes âgées, cette fois sur le sujet suivant : « Comment éviter les chutes ». Si ça vous intéresse... n'oubliez pas !

*Jean SUZANNE*

## En route vers la démocratie.

Peut-être n'avez-vous pas été au courant de la marche vers la place de la République, qui a eu lieu le 18 novembre dernier, à Paris.

Et pour cause, à part une ligne dans le quotidien Le Monde, aucune information sur cette manifestation.

C'est le "Comité national pour la reconquête de la démocratie" qui en fût l'initiateur, mouvement né sous l'impulsion de cinq cents maires de France en colère, qui souhaitent reconquérir la démocratie.

Car en effet, qu'est-ce que la « démocratie » ?

On fait dire beaucoup à ce mot.

Prenons tout simplement la définition du Petit Larousse :

« Régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté, lui-même. »

Ou encore l'article XVII de la déclaration des droits de l'Homme :

« Le peuple est le souverain : le gouvernement est son ouvrage et sa propriété ... »

Est-ce encore le cas avec l'Europe de Maastrich ?

Est-ce que nos maires ont encore la possibilité d'exercer leur mandat, qui est de défendre au mieux nos intérêts ?

Sont-ils encore en mesure de lutter contre les obligations imposées par des gens que nous n'avons pas élus ?

Ces mêmes personnes de Bruxelles, qui au nom de la libre concurrence, nous obligent à fermer nos bureaux de poste, nos maternités, nos services d'urgence, nos hôpitaux de proximité, qui privatisent nos services publics, qui délocalisent nos entreprises, nous imposent la mise en jachère de nos champs et l'arrachage de nos vignes ...

Cette politique qui entraîne la détresse et la misère en France, touche tous les pays européens.

En Angleterre, sur 18 000 bureaux de poste il y a quelques années, on est passé aujourd'hui à 14 000.

D'ici un an, 5 000 autres doivent fermer et encore 5 000, dans les 5 ans à venir.

Le traité de Maastrich interdit au gouvernement britannique de subventionner le service public de la poste, mais remarquez bien que Bruxelles n'interdit pas à ce même gouvernement de subventionner à coup de milliards la guerre contre le peuple irakien.

En Italie, où l'université devient privée, avec une réduction de 50% du budget de l'état, les autres 50% seront apportés par des sponsors. Que demanderont-ils en retour ?

En Allemagne, l'âge de la retraite est passé de 60 à 65 ans et bientôt à 67 ans.

Tout cela sous les « recommandations » de l'union européenne.

Ces maires en colère, ont défilé cette après-midi là, pour dire stop à cette Europe.

Valérie AVISSE

## MOTS CROISES

Par Christian LECAM

### HORIZONTAL

- A : Célèbre écrivain né à Marseille
- B : Coup sans retour – Charles TRENET en était un
- C : Un saint bien familier
- D : Grand lac, très lointain – C'est aussi l'Irlande
- E : Ville de « CHTIMIS » - Produit de vignoble
- F : Révolution – Se baladai
- G : Lettres de COUPIAC – Ils sont parfois à admirer
- H : C'est le candidat qui plait.

### VERTICAL

- 1 : Célèbre écrivain né près de Chinon
- 2 : Petit instrument à vent
- 3 : Reçoit le paillason – Classe enfantine
- 4 : Un candidat peut en faire
- 5 : Pomme – Anneau de cordage
- 6 : Fête toute bouleversée – Massif marocain
- 7 : « Chochette »
- 8 : « Squat » pour un rongeur sauvage
- 9 : Pour l'architecte – Commune du Calvados – Pronom

(Solution page 25)

|   | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| B |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| C |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| D |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| E |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| F |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| G |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| H |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

La phrase du trimestre : « Des gens deviennent pauvres, parce qu'ils sont trop généreux » Honoré de BALZAC »

## Gens de la terre

Les odeurs de thym et de menthe sauvage ressurgissent de mon enfance dès que je pense à cette nature où je puise un maximum de ressources et d'équilibre.

Tout un chacun tient ses souvenirs gîtés au fond de sa mémoire et c'est très bien, néanmoins les senteurs ont une place prépondérante... Les enfants bien souvent connaissent et différencient déjà les différentes plantes aromatiques sans toutefois réaliser qu'ils ont le privilège de vivre à la campagne. Nous essayons de leur communiquer notre amour de la nature, dans la limite de notre savoir et sans vouloir nous substituer à leurs parents ni aux enseignants, mais en complément.

Les études, le travail, le destin en fait, les éloignera provisoirement de ces lieux authentiques et sains. En revanche, lorsqu'ils ressentiront un peu de vague à l'âme, plus tard, en pensant à tout ça, ils pourront se reconforter dans l'espoir d'un prochain retour aux sources.

Lorsqu'elle nous a imprégnés tout jeune, la terre, celle de

nos ancêtres, péniblement défrichée alors avec des attelages de bœufs, plantée ensuite d'oliviers, plus tard de vignes, ne peut nous laisser indifférent adulte. On peut imaginer la peine, la sueur, la fatigue intense parfois, les déceptions les années de mauvaises récoltes résultant inéluctablement d'une météo capricieuse (intempéries, sécheresse).

Les bonnes années, la fête des vendanges remplissait de joie tous les convives autour des repas champêtres où l'on oubliait un peu l'harassant labeur.

J'ai toujours eu un profond respect pour les hommes de la terre, les paysans, les « culs-terreux », terme péjoratif employé le plus souvent par des citadins incultes et superficiels...

« Ces gens là », comme dirait Brel, connaissent en réalité très bien la nature, la flore et la faune environnante, le temps qu'il fera, bref ce sont des gens riches d'enseignements, cultivés souvent, affables et surtout pleins de bon sens.

De nos jours, avoir le courage d'être agriculteur est

remarquable, considérant le revenu moyen comparativement aux heures travaillées, la concurrence déloyale au sein même de l'Europe et de surcroît les effets pervers de la mondialisation. Les viticulteurs, agriculteurs, éleveurs contribuent à valoriser notre environnement, en outre, ils nous proposent d'excellents produits du terroir d'une très grande variété. Tous les petits élevages ovins, bovins, caprins, situés pour la plupart d'entre eux le long de la vallée de l'Alzon entre St Bazuille et Montoulieu sont de véritables posters vivants provoquant la joie des enfants tout en participant à la prévention des incendies.

Ils sont en quelque sorte les architectes de la nature, l'entretiennent, la façonnent, l'embellissent jour après jour par leur persévérance dans le travail. De plus, vue du ciel, telle un caméléon, cette mosaïque végétale offre une diversité de couleurs au gré des saisons pour le plaisir des yeux des amoureux de la nature.

*Fabien BOUVIE*

## Le mot du Sou des Ecoles Laïques

En cette fin d'année 2006, le bureau du Sou des Ecoles Laïques vient de changer de visage, il s'établit de la façon suivante :

CEDRIC BOUVIE ..... Président  
MARIE-HELENE DESCAMPS Vice présidente  
SANDRA DERACO..... Vice présidente  
SYLVIE VIDAL ..... Trésorière  
MURIEL BERTRAND .....Vice trésorière  
THIERRY CELIE ..... Vice trésorier  
SANDRINE RICHARD ..... Secrétaire  
VALERIE BOURDIN ..... Vice secrétaire  
MYRIAM PONS..... Membre  
ISABELLE OLIVIER..... Membre

A ces 10 membres, 16 parents d'élèves se sont portés volontaires pour aider activement

le Sou lors des manifestations. Comme ses illustres prédécesseurs les membres du bureau vont s'efforcer d'organiser de multiples activités tout au long de l'année au profit de l'école et surtout des enfants (Loto, Spectacle de Noël suivi d'un goûter, Calendrier 2007, Kermesse et bien d'autres actions sont actuellement en prévision...).

Le Sou des Ecoles remercie toutes les personnes qui se sont ou qui vont s'investir dans cette association dont le seul but est de récolter des fonds pour offrir aux élèves de cette école des animations et une participation financière pour les sorties et le voyage scolaire de fin d'année.

*Sylvie VIDAL*

## Notre Village

Il ne ressemble pas à Paris, à Chicago,  
Situé à la porte des Cévennes,  
Il reste un des sites les plus beaux,  
Loin du brouhaha et des sirènes.

Malgré sa faible superficie,  
Il possède trois richesses,  
L'agriculture, le tourisme, l'industrie,  
De quoi former une belle jeunesse.

Confondu entre le ciel et la terre,  
Ce village à la fois paisible et vivant,  
Mène les jeunes vers une autre ère,  
Celle du travail et du développement.

Nous sommes fiers de notre village,  
Construit sur l'Hérault par nos grands-parents,  
A qui nous devons tout l'hommage,  
De cette cité qui roule sur le nylon et l'argent.

*J.M 1959*

J'espère que vous avez apprécié comme moi ce poème.

Mais vous êtes sûrement loin d'imaginer qui se cache derrière ces initiales J.M;

**1959** : La JAC (Jeunesse Agricole catholique) faisait partie de nos sorties et de nos loisirs. Chaque année, elle organisait un rassemblement ou un rallye de printemps qui réunissait plusieurs cantons. Cette année-là, il eu lieu à St Bauzille.

Notre groupe était divisé en plusieurs équipes. Celles-ci devaient rédiger un cahier de bord qui présentait notre village. Notre chef d'équipe de 3 ans notre ainée, était Jeannette Martial, notre ancienne bouchère. C'est elle qui a écrit ce poème en conclusion de notre cahier.

Il reflète bien l'ambiance de ces années où

tout le monde avait du travail. Les jeunes qui ne continuaient pas leurs études après le primaire, trouvaient un emploi dans les usines de bas de St Bauzille ou de Ganges. Ainsi beaucoup de St Bauzillois de ma génération ont pu rester au village.

Merci à Jeannette Martial de m'avoir donné ce cahier de bord qu'elle conservait précieusement depuis 40 ans et de m'avoir permis de publier son poème.

*Marie-Claude AGRANIER - COMBET*

## La grippe

La grippe est une infection virale aiguë, très contagieuse, responsable d'un nombre élevé de décès, essentiellement chez les sujets âgés.

Outre les 7600 décès annuels, les seniors sont fréquemment atteints de complications comme l'insuffisance respiratoire aiguë, la pneumonie ainsi que des problèmes neurologiques ou cardiaques.

D'une façon générale, l'incubation est de 24 à 48 heures, la symptomatologie de 5 jours environ et le pic d'excrétion virale se situe au 2<sup>ème</sup> jour : on est contagieux avant de présenter les symptômes de la grippe.

Dans les établissements pour personnes âgées, les épidémies sont plus fréquentes car le

regroupement favorise la contagion, la transmission du virus se faisant par les voies aériennes.

Le meilleur moyen de lutte contre ce virus est la vaccination qui doit être répétée chaque année avec un vaccin adapté aux souches les plus dangereuses car les modifications génétiques des virus grippaux sont constantes et imposent donc d'ajuster chaque année la composition du vaccin.

C'est le réseau mondial de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui définit chaque année ces paramètres.

Le réseau rassemble 112 centres dans 83 pays et identifie les nouvelles souches dont les trois plus virulentes entreront dans la composition du futur vaccin.

Les virus sont cultivés sur œufs de poule embryonnés et la production va nécessiter plusieurs mois.

La recherche se tourne vers une autre technologie : la culture du virus sur cellules, ce qui entraînerait moins de contraintes.

Mais chez certains seniors, la réponse immunitaire au vaccin est faible et le risque de grippe reste possible.

Une vigilance accrue en collectivité fait l'objet de recommandations du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, dont la prise d'antiviraux par voie orale qui, en curatif, diminue sensiblement les complications de la grippe.

*Michèle BRUN*



### **St Bauzille de Putois**

**Le président de la Joyeuse Pétanque,** M. André ROUGER, ce dimanche 3 décembre, était entouré de tous les membres du bureau, autour d'une table à l'Auberge de Saugras. C'était pour lui le moment de les remercier et d'honorer particulièrement deux d'entre eux qui ont reçu, la médaille du Comité du Pic St Loup pour Mme Evelyne RIGAUD et la médaille d'Honneur du Comité de l'Hérault pour Salvador MILLET.

**Le président du club du 3 âge, le Biscan Pas,** M. François QUIRANTES, a organisé un repas dansant ce

jeudi 14 décembre à la salle Polyvalente. Les bruits de fourchettes, les sons de la musique, les arabesques de la danse, la distribution des cadeaux de Noël, les discussions animées, ont permis de passer une excellente journée et nous entraînent doucement vers les fêtes de fin d'année.

### **Changements d'installation**

Effervescence autour de la Cave Coopérative. On en parlait depuis longtemps et bien aujourd'hui d'énormes engins aux mâchoires puissantes ont entrepris la démolition de la Cave. Les viticulteurs se sont battus mais devant l'abandon de la

culture de la vigne à St Bauzille et à Agonès, devant la concurrence des vins étrangers, l'association de Gigean a donc démoli quelques caves dont celle de St Bauzille, pour en construire une neuve à Cournonsec. Les parties annexes et la grande cuve en inox sont démolies et à la place il sera construit un quai de réception des raisins qui seront transportés vers Cournonsec avec des citernes appropriées. Le grand bâtiment est mis en vente.

### **Nostalgie au bureau de Poste:**

Il devient un Guichet annexe de Ganges avec de nouveaux horaires : 09 heures à 11 heures 30, 14 heures 30 à 17 heures 30, le samedi 09 heures à 12 heures.

Plus de receveur, un conseiller financier le jeudi matin sur rendez-vous.

Une seule personne au guichet Mme Maryvonne PEYRIERE, puisque Mme Maryvonne VIDAL est à la retraite depuis le 14 décembre 2006.

### **Montoulieu**

Le vendredi 8 décembre, **Brissac Omnisport et la Séranne Football** ont organisé un tournoi de foot, à l'occasion du Téléthon, dans le parc de Brissac.

Dans un esprit de solidarité, les habitants de Montoulieu ont répondu présents avec enthousiasme. Trois équipes se sont ainsi formées, dont une féminine. Les joueurs, tous âges confondus, ont joué avec entrain et bonne humeur.

Le repas final, pris dans la salle polyvalente, a clôturé cette soirée en rassemblant joueurs et spectateurs. Moment bien sympathique, pour une bonne cause. Nous sommes heureux d'y avoir participé...

*Marie-Ange Chafiol*



## Couleurs et Senteurs de la garrigue

Cette année encore, la journée « Couleurs et Senteurs de la garrigue » qui a lieu chaque 11 novembre, à Montoulieu, a été un véritable

succès. Beaucoup de monde s'était déplacé pour assister aux démonstrations de chiens de troupeaux, pour voir le travail du vannier, les représentations du cirque sous le chapiteau ou pour les balades vers les fours à chauds... Sans oublier de

déambuler sur la place pour la foire aux produits du terroir et à l'artisanat et d'aller faire un tour du côté de la ferme aux animaux... Un temps de rêve pour cette septième édition et, comme toujours, un comité des fêtes au top !!! A la prochaine !

## Nostalgie de ce temps passé ?...

### ou souvenirs d'enfant ?...

Jeannot BRESSON

Dans la maison de nos parents, il y avait une lessiveuse, un seau à charbon, une huche à pain, une balance « la romaine », un moulin à café, une boîte à sel à côté de l'énorme cuisinière en fonte, un pot à lait, des moules à gâteaux, une roulette en buis pour couper la pâte, des bouillottes, des fers à repasser, une lampe à pétrole.

#### **La toilette :**

Sur le meuble de toilette en bois recouvert de marbre se trouvaient une petite cuvette, un gros savon de Marseille, une serviette. Cela suffisait amplement. Un blaireau, un tube de savon à barbe, le rasoir Gillette à manche, à lames minces, mobiles de 20 mm de large, se fixant à la monture au moyen d'une vis moletée, livré avec sept lames.

#### **Entretien le linge :**

Une lessiveuse, récipient en métal qui servait à laver le linge dans de l'eau bouillante additionnée de produits nettoyants, l'eau bouillante remontait du double fond percé de trous par le champignon perforé pour retomber sur le linge, puis le linge était rincé dans l'Hérault, les draps étaient séchés sur les galets. Le fer à repasser d'une seule pièce que l'on met à chauffer dans la cheminée ou sur le poêle.

Fierté de nos parents, les piles de draps soigneusement repassés et rangés dans les armoires.

#### **Se chauffer :**

Un grand poêle ou un fourneau à bois et à charbon en fonte avec un foyer réfractaire, un seau à charbon conique à bec verseur en tôle émaillée permettait de remonter le charbon de la cave, un soufflet à main, c'est l'air contenu dans le ventricule qui active les braises. Le chauffe-pieds qui contenait des braises. Les chauffes lits, la bouillotte en étain, en fer ou même en cuivre qui était remplie d'eau bouillante, la brique en terre réfractaire, ou même une pierre de l'Hérault.

#### **La préparation du café :**

Le moulin à café : il est en bois, une manivelle actionne une vis qui agit sur une roue dentée venant broyer les grains. Réduits en poudre, ceux-ci tombent dans un tiroir. Une fois moulue la poudre de café est disposée dans un filtre de la partie haute, puis on l'arrose d'une eau bouillante dans laquelle on jette une poignée de grains de chicorée qui ajoutent un petit goût amer.

#### **Les objets en fil de fer :**

Les paniers à salade, le repose fer à repasser, les cuis-oëufs, le panier à bouteilles pour mettre au frais dans le

puits. Des bouteilles en fil de fer tressé sont des nasses à poisson.

#### **Il y avait aussi une lampe à pétrole.**

La lampe se compose de trois parties, la première est le réservoir, large et peu profond pour que la mèche trempe même s'il ne reste que peu de pétrole, en second lieu est installé au-dessus du réservoir le brûleur avec un bec où arrive une mèche qui brûle et se consume. Une clé latérale reliée à une tige munie d'une roue dentée mordant la mèche permet de régler sa hauteur au fur et à mesure de son usage. La partie basse du brûleur est percée de trous pour provoquer un courant d'air qui attise les vapeurs du pétrole et accélère sa combustion. La base renflée supporte un dernier élément, le verre, véritable cheminée, toujours plus large dans sa partie basse.

#### **Il y avait les boîtes publicitaires :**

La boîte « Y a bon banania », « Chicorée Leroux », « La cire d'abeille ».

#### **Est-ce nostalgie de ce temps passé ?... ou souvenirs d'enfant ?...**

Maintenant un simple bouton fait tomber ces objets familiers dans les oubliettes

## Les Fins Pêcheurs

Peu de volontaires pour prendre en charge l'association des Fins Pêcheurs, il faut donc féliciter le nouveau bureau:

Président M. Bruno MOURIER  
Secrétaire M. Jules Marie CAUSSE,  
Trésorier M. Olivier TEULADE.

### Il vous livre les dernières nouvelles :

Tir de destruction des cormorans:  
180 pièces à abattre au total sur l'ensemble du département.

Les agents habilités à cet exercice sont les suivants:

Conseil supérieur de la pêche  
Garde chasse  
Lieutenant de louveterie  
Agents assermentés

### Carte de pêche:

Toutes les taxes réduites (tr1, tr2 et exonéré)

tous les droits des enfants de pêcheurs ainsi que leurs conjointes sont abrogés. Ceci est une décision de l'Etat, elle est indérogeable. A partir du 1er janvier 2007 toutes personnes désirant pêcher, sera dans l'obligation d'acquiescer un permis adapté à ces besoins.

Nouvelle carte de pêche 2007 :

Carte découverte, âge 0 à 11 ans, 8.00 euros,  
Mineur, 12 à 17 ans, 30.00 euros,  
Adulte, >= 18 ans, 64.00 euros,  
Vacances, 34 euros, Journée 20.00 euros  
Vignette club halieutique 16.50 euros,  
Carte d'identité halieutique, 5.00 euros.

Les cartes découvertes, mineurs et vacances sont dispensées de la vignette club halieutique. L'âge est celui au 1<sup>ier</sup> janvier pour l'année en cours.

Le nombre de pêcheurs a considérablement baissé en 10 ans, 24 000 pour 1996, contre 10 900 pour 2006.

Jacques DEFLEUR

## Un jeune Saint Bauzillois emporte le titre de champion de l'Hérault

## Echecs :

d5-d4, Da4-e3, Ff5- Cc3, Dc2 échec et mat, pour les non-initiés ces hiéroglyphes ne veulent pas dire grand chose et pourtant c'est avec ce genre de combinaisons que le week-end du 18 au 19 novembre 2006 Clément MEUNIER, jeune Saint Bauzillois de sept ans a remporté le titre de champion de l'Hérault dans la catégorie petit poussin. Premier ex æquo à l'issue de la septième ronde avec 6,5 points, il a disputé une série de départage, ou son adversaire a chèrement défendu sa place au titre.

Clément a débuté les échecs en septembre 2005, il s'entraîne actuellement au

club Mikhail Tal de Ganges où il poursuit ses cours de perfectionnement sous la houlette de messieurs Bruno Canard et Roger Boniface.

Qualifié avec trois autres de ses camarades, il participera au championnat régional individuel des jeunes qui aura lieu à Saint Affrique du 15 au 22 février 2006, il tentera de décrocher l'une des quatre places qualificatives pour le championnat de France.

Les échecs, jeu de stratégie, alliant calcul et pertinence peuvent être pratiqué de 4 à 99 ans.

Clément Meunier invite les Saint Bauzillois, jeunes et

adultes à le rejoindre soit pour une partie amicale, ou au club de Ganges pour une découverte de ce jeu passionnant.

Ce club dispense des cours tous les lundis de 17h00 à 19h00 pour les débutants, les mardis pour les cours de perfectionnement, les vendredis laissent la place au jeu. Vous y trouverez pour la modique somme annuelle de 30€ tous les ingrédients pour vous bouger les neurones.

Alors n'hésitez pas à contacter le président du club au 04 67 73 35 38.

Claude MEUNIER

## 11 novembre

## Discours du président des anciens combattants

Jacques DEFLEUR

Vous êtes déjà venus ici le 11 novembre, vous recueillir sur la tombe de vos chers disparus, la présence de

nombreuses fleurs naturelles et artificielles le prouve, ce sont le symbole de votre attachement au devoir du

souvenir, au respect dû à ceux qui vous ont donné la vie...

Le 8 novembre, je vous

représentais pour la distribution d'un présent offert par le Conseil Général aux anciens combattants, résidents des 3 maisons de retraite de Ganges.

Aujourd'hui le 11 novembre, vous êtes encore là, pour honorer ceux qui sont morts pour la France, devoir du souvenir, reconnaissance envers ceux qui se sont sacrifiés pour que nous puissions vivre libre et français.

Leurs noms sont gravés sur le monument aux Morts, nous les avons cités, leurs tombes sont à nos pieds dans le carré militaire où flotte le drapeau bleu, blanc, rouge, une fleur a été déposée sur chacune d'entre elles par l'association du Souvenir Français. La sonnerie aux Morts, une minute de silence, la Marseillaise, démontrent toujours avec beaucoup d'émotion, le profond respect que nous portons envers ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Le dépôt de la gerbe de fleurs par la commune et l'association des Anciens

Combattants, symbole éphémère car ces fleurs vont faner mais le devoir de mémoire est ancré au plus profond de nous et va au-delà de ce geste traditionnel et solennel. Notre mission est de le transmettre aux jeunes générations, car les témoins de la Grande Guerre sont peu nombreux, 4 âgés de 103 à 107 ans, c'est pour cela que nous devons toujours répondre présent à chaque commémoration.

Nous commémorons aujourd'hui le 90<sup>me</sup> anniversaire de la plus grande bataille de la guerre 1914.1918, l'enfer de Verdun.

De février à décembre 1916, les allemands furent finalement repoussés sur leurs positions de départ, plus de 300.000 hommes perdirent la vie.

300 jours et 300 nuits d'un combat pathétique, d'une violence inouïe dont l'horreur restera dans toutes les mémoires comme une vision d'enfer...

Albert EINSTEIN écrivait : « Ma vie extérieure et intérieure dépend du travail de mes contemporains et de

mes ancêtres et je dois m'efforcer de leur fournir la même proportion de ce que j'ai reçu et de ce que je reçois encore ».

C'est pour cela que nous honorons nos ancêtres qui se sont battus pour notre liberté et respectons les 20.000 soldats français qui sont actuellement présents sur différents théâtres d'opérations humanitaires et de coopération au service de la France...

Chaque année vous êtes un peu plus nombreux, un peu plus d'enfants assistent aux cérémonies commémoratives des grandes pages de notre histoire de France. C'est le résultat de notre opiniâtreté à préserver et surtout à transmettre ce devoir de mémoire, comme l'écrivait VOLTAIRE : « l'eau qui tombe goutte à goutte, mais sans cesse finit par creuser son lit dans le roc le plus dur ».

Je vous remercie pour votre présence et vos encouragements et surtout votre fidélité.

## \* VIN sur 20 \* (1)

Encore un livre sur le vin, écrit par une femme, sans illustrations, au mieux quelques croquis, apprécié et recommandé par une autre femme ...

Ce livre là se mérite, ne s'avale pas goulûment.

On y apprend à choisir son vin, à découvrir les appellations, l'art de la dégustation; on s'initie aux techniques de la vinification, à la connaissance des cépages et des secrets de cave.

Les mots: merlot, syrah, pinot ne nous sont pas étrangers sans pour autant être amateurs de vin; mais qui

connaît: Duras, Mauzac, Roussanne pour citer d'autres cépages?

Nous découvrons que le chasselas est l'un des plus vieux cépages du monde et qu'il était déjà connu en Egypte. Il est expliqué aussi qu'avant l'appellation "Champagne" on surnommait ce vin mousseux: vin du diable ou saute - bouchon.

Vous saurez tout sur la robe du vin, ses arômes et mille autres choses ...

Rappelons nous toute la symbolique de la vigne et du vin.

Dans la mythologie grecque et

romaine, dans la religion, dans l'art, ils représentent la fécondité et la nourriture. La vigne est un emblème de la bénédiction par Dieu au peuple élu, elle est également liée à la fertilité et aux dieux antiques.

Alors!... Buvez du vin, offrez du vin et partagez-le.

« Jamais homme noble ne hait le bon vin » disait Rabelais

*Danièle BOUTIER-GIRARD*

(1) *Vin sur 20 - Martine Camilleri Editions Ellebore*

Augustin avait 10 ans. Comme tous les ans, pendant les vacances d'été, il était venu passer quelques jours chez ses grands-parents qui habitaient le village depuis leur retraite. Il aimait bien ce séjour avec eux, en dehors du stress dû au travail chez ses parents, dans le calme de la campagne, sans les devoirs à faire, les leçons à apprendre. Ici, il pouvait jouer à sa guise, se faire dorloter, se promener tout seul ou avec « papi et mamie », mais aussi se détendre, regarder le ciel, les oiseaux, les fourmis, guetter le lapin derrière le buisson, écouter le chant de la cigale ou encore ... rêver. Car Augustin était un rêveur. Il aimait inventer des contes, imaginer des aventures et, quand il était avec ses copains préférés, Justin, Théo et quelques autres, il leur racontait des histoires. Pourtant, ce qui lui était arrivé ce jour-là, il l'a longtemps gardé pour lui ... longtemps. Il était donc chez grand-père et grand-mère, pendant ses vacances scolaires, et une après-midi, pendant qu'ils faisaient leur sieste estivale quotidienne, il a décidé d'aller faire un tour, au pied de la colline, derrière leur maison. Il a pris un petit sentier parmi les genêts qui montait tout doucement. Un air léger faisait frissonner les herbes et les branches et adoucissait la chaleur du beau soleil qui rayonnait là-haut. On n'entendait rien que le souffle du petit vent et le long craquettement d'une cigale perdue sur l'écorce d'un arbre, un peu plus loin. A un détour du sentier, Augustin a débouché sur un espace découvert au milieu duquel trônait un vieil olivier au tronc énorme, prolongé de grosses branches qui s'ouvraient sur le ciel comme des bras et recouvert d'un feuillage gris-vert, diffus, à demi

transparent. Autour de l'arbre majestueux, rien que de petits buissons discrets et à demi secs, jusqu'à une dizaine de mètres où la forêt de fresnes reprenait tout l'espace.

Augustin est resté planté là, subjugué par la majesté du vieil arbre plusieurs fois centenaire. Au bout d'un moment de contemplation, il s'est fait une remarque à mi voix :

« Quel âge il doit avoir ? »

Un silence a suivi. On n'entendait plus le vent, ni la cigale. Et une voix basse, à peine audible, a dit un mot.

- « Tu parles ? » a dit Augustin qui n'y croyait pas.

Un autre mot s'est fait entendre, plus lent, à peine plus haut :

- « Devine »

Augustin n'en revient pas. Il écarquilla les yeux pour trouver le farceur qui le faisait marcher. En vain. Il s'est frotté les oreilles, s'est approché de l'arbre, l'a touché, a levé la tête pour voir sa hauteur.

- « Qui c'est qui parle ? » a-t-il demandé.

- « Qui veux-tu que ce soit ? » a alors dit la voix.

Augustin a cherché des yeux, sans trouver, d'où pouvait provenir ces mots. Et la voix a repris :

- « Bien sûr que c'est moi. La preuve, regarde la branche que tu touches de ta main droite. Quand j'aurai dit « trois », je la fais bouger ... regarde ... un ... deux ... trois. » Et la branche seule a bougé sous sa main comme remuée par un coup d'air qui, justement, n'a pas eu lieu.

Augustin, effrayé, a lâché la branche.

- Alors, c'est vrai, tu parles ?

- Bien sûr que je parle, tu vois bien.

- Ca alors. C'est la première fois que ...

- Ca t'en bouche un coin, pas vrai. Mais tu sais, il y a un tas de choses que vous, les hommes, ignorez depuis

toujours et encore pour longtemps

- Je savais pas que ...

- C'est ce que je te dis. Et c'est dommage parce qu'on pourrait vous en dire, nous, les vieux arbres, surtout ceux de ma famille, les oliviers.

- Des choses qui se sont passées il y a longtemps ?

- Oui, des siècles, même, ici, à cet endroit. J'ai même connu les grands-pères et les grands-mères de tes grands-pères et grands-mères à toi, et même plusieurs générations d'avant.

- Tu es si vieux que ça ?

- Bien sûr. Regarde ma taille. Et aussi, sous tes pieds. Il y a des racines qui affleurent le sol. Regarde comme elles sont épaisses. Et elles couvrent tout le petit champ qui nous entoure. C'est pour ça qu'il n'y a pas d'arbre autour de moi. C'est ma terre à moi ... jusqu'au bois, plus loin.

- Tu es le seul olivier dans le coin ? Où est ta famille ?

- Ca remonte loin. Ma famille ? Elle est dans la vallée. Je ne l'ai jamais vue. Ils ne me connaissent pas. Mais sous la révolution, en 1789 je crois, un groupe de soldats est passé par la vallée, en bas. Ils venaient du nord de la France. Ils ne connaissaient pas les olives ni les oliviers. Ils ont voulu y goûter. Et en traversant ce bois, ils y ont laissé les olives qu'ils n'avaient pas mangées. Certaines ont germé. Mais un hiver particulièrement froid a tué tous les petits oliviers sauf un, moi. Et c'est pour ça que je suis encore là. Mais, tu sais, il se fait tard. Tes grands-parents vont s'inquiéter de ton absence. Rentre à la maison. Tu viendras me voir quand tu voudras. Adieu. A bientôt.

- Adieu l'Olivier.

- Ah ! Au fait, ne parle à personne de notre conversation. Je préfère.

- Oh, tu sais, personne ne me croirait si j'en parlais.

- Raison de plus. Allez, Adieu.

Et Augustin est rentré chez ses grands-parents qui commençaient à se poser des questions sur son absence.

Alors, Augustin qui aurait voulu se taire, n'a pas pu s'empêcher de parler de la rencontre avec l'olivier. Le grand-père et la grand-mère l'ont écouté attentivement, sourire aux lèvres, et la mamie a dit :

- Sacré Augustin, tu as toujours autant d'imagination. Tu devrais écrire tes histoires. On pourrait en faire un livre. Et Augustin s'est tu.

Les vacances touchaient à leur fin. Il a dû regagner la maison de ses parents sans avoir revu l'olivier.

Le temps a passé. L'année suivante, les grands-parents sont partis en maison de retraite et leur maison a été vendue. De temps en temps, avec papa et maman, ils allaient les voir. Ce n'était pas loin de chez eux.

Et Augustin est devenu un jeune homme.

Et un jour, il a voulu revoir la maison de ses grands-parents. Il l'a à peine reconnue. Elle avait été rénovée et agrandie. Devant, trois enfants et quelques adultes pataugeaient dans une piscine. Il est parti, tout triste et, sans bien l'avoir choisi, il a repris le sentier qui, jadis, l'avait amené jusqu'au vieil olivier. Arrivé sur place, le spectacle lui a fait mal. Pas un arbre sur l'espace nu. Dans un coin, un tas de bois bien rangé, dans lequel il a reconnu des branches du vieil



olivier, mais aussi de plusieurs arbres des alentours. Le silence régnait. Sur le sol, à ras du sol, un grand cercle de bois : le reste de l'ancêtre.

Alors le jeune Augustin, le cœur gros, a repris le sentier dans l'autre sens. Mais à l'orée du bois, à quelques mètres de l'oliveraie, la famille de celui qu'on avait coupé là-haut, il a entendu une petite voix :

- Hep ! Hep !

Personne autour de lui. Il s'est penché et, en bordure du chemin, il a vu un tout petit

olivier, entouré d'un fin grillage bleu de plastique que quelqu'un avait mis là pour le protéger.

Augustin a mis un doigt sur sa bouche.

- Chut, c'est trop tôt. A plus tard, beaucoup plus tard.

Et il est parti.

Cher lecteur, si un jour tu passes à côté d'un olivier, surtout si c'est un vieil olivier, et que tu entends une voix, même s'il n'y a personne, alors pense à Augustin.

## ***Le mot du Comité des Fêtes.***

C'est le samedi 25 novembre 2006 que s'est déroulé le deuxième karaoké dans la salle polyvalente de Saint Bauzille de Putois. Le spectacle cette année, était autant dans les gorges déployées de la centaine d'amateurs enchantés que, dans le décor extraordinaire concocté par Anne-rose et toute son équipe. Un dépaysement total sous les palmiers mis gracieusement à disposition par la pépinière du « Bord de l'Avèze » à Brissac, a permis à tous de se décontracter avant de monter sur scène. La visite inattendue de La Clique Saint-Bauzilloise ainsi que la succulente daube préparée par Jean-Charles Ricome, contribuèrent au succès de cette soirée. Une soirée à renouveler.

*Festivement votre.*

## Les amis de Françoise



Les amis de Françoise se sont retrouvés une fois de plus cette année pour un nouveau voyage.

Après les Fallas de Valencia au mois de Mars, c'est à Rosas qu'ils sont partis en week end.

Le départ s'est fait vendredi dernier à St Bauzille où la majorité des participants s'était rassemblée au Croutou.

Après quelques haltes à St Martin de Londres, St Gély du Fesc, Montpellier et Frontignan, le car était complet.

A l'arrivée à l'hôtel, ils étaient attendus pour prendre de pot d'accueil, une excellente sangria.

Après l'installation dans les chambres, quelques personnes se sont détachées pour aller faire les achats indispensables à « l'apéro traditionnel ».

Le samedi matin, ce fut la visite guidée par Carmelo, du château de Perelada, endroit tout à fait atypique où l'on pouvait visiter en un même lieu le château bien sûr mais aussi les musées du verre et du vin, la bibliothèque, l'église, le cloître et enfin les caves.

La visite s'est clôturée par une dégustation de « cava », champagne espagnol. Sur la route du retour au restaurant, le groupe était invité dans une conserverie d'anchois, pour y

déguster des « tapas » aux anchois évidemment et différents vins.

L'après-midi, en route vers Pals, village médiéval pour visiter l'église St Pierre, la Porte du Pedro et la Tour des heures.

Les soirées étaient animées, avec spectacle et bal mais après la fermeture du bal, le groupe dansait la fameuse ronde occitane « la piépiénelle » ainsi que les défilés de mode à la façon St Bauzilloise.

Le dimanche matin, après le petit déjeuner, un car espagnol attendait les voyageurs pour le marché de Rosas.

Le départ vers la France après le déjeuner avec un arrêt à la Jonquera pour les derniers achats ;

Ce week-end s'est déroulé dans une ambiance très gaie avec de nombreux fous rires et sous un soleil éclatant.

Il y a un projet de voyage pour la San Isidro à Madrid en mai prochain.

*Françoise THEROND*

## A propos de la Tête

Je me suis mis en quête, me creusant un peu la tête, d'évoquer quelques définitions, concernant le mot « tête » qui est souvent utilisé et prononcé. Je me suis entêté et j'en délivre plusieurs qui m'ont couru dans la tête. On sait que l'on a la tête sur les épaules, on peut l'avoir ailleurs, en se disant « mais où ai-je la tête aujourd'hui ». On peut l'avoir aussi dans les nuages, étant distrait ou rêveur. Certains, en colère, l'ont près du bonnet, les

mauvais élèves eux, ont sur la tête le bonnet d'âne. Parfois on se met martel en tête, ne pas savoir où donner de la tête, si on est affairé, en avoir par-dessus la tête. Se creuser la tête, pour trouver une solution. Donner sa tête à couper pour assurer que l'on dit la vérité, jurer sur la tête de quelqu'un. Se gratter la tête, pour la réflexion, les enfants pour autre chose, parfois ! Avoir une peur, à faire dresser les cheveux sur la tête. On opine de la tête pour

approbation, on hoche la tête, par opposition. Des dîners ont lieu, en tête à tête, en échangeant des projets, que l'on a en tête. Il y a des façons de jeter la tête, ou de se jeter à la tête de quelqu'un, ou bien de lui faire la tête par dépit. Des personnes curieuses mettent la tête et le nez à la fenêtre. Dans le cyclisme, il y a le peloton de tête, le coureur, la tête dans le guidon. Il faut avoir aussi la tête et les jambes. Au tiercé, le cheval de course gagne

parfois, d'une courte tête. Au football, certains joueurs ont un bon jeu de tête. Ils sortent la tête haute, en vainqueurs, la tête basse, en vaincus. Les entraîneurs malheureux essaient de sauver leur tête, après plusieurs insuccès. Les supporters, lors des matchs crient à tue-tête, avec des encouragements à percer la tête. Dans l'armée, il y a les commandements rituels « tête droite », « tête gauche », « tête fixe ». Là, on ne risque

pas d'en faire qu'à sa tête, sans quoi la « taule » vous guette. En cas de morosité, on peut faire une tête de six pieds de long, ou avoir une tête d'enterrement. L'on réfléchit, à tête reposée, et on tient tête à quelqu'un, en cas de discussion. Si l'on s'en veut à soi-même, on peut se taper la tête contre le mur. Il y a des têtes couronnées, on peut aussi se couronner la tête en chutant. Dans le langage populaire, on parle de

tête à gifles, de têtes brûlées, de têtes de pipes, de têtes d'ail, de têtes sans cervelles, etc...etc.

J'espère et vous ne m'en voudrez pas, que mon article ne vous donnera pas des maux de tête en le lisant. Je termine en joignant une autre histoire de Raymond DEVOS.

*Louis OLIVIER*

## **Face au miroir**

Qu'est-ce qu'il y a comme têtes qui se perdent.

Dernièrement, je rencontre un monsieur qui se tenait la tête dans les mains:

- J'ai perdu la tête! J'ai perdu la tête!

Je lui dis:

- Et celle que vous avez dans les mains?

Il me dit (montrant ses mains) :

- Qu'est-ce que j'ai dans les mains? Il n'y a rien dans mes mains. Vous dites cela pour me rassurer, mais je ne suis pas dupe ! J'ai perdu la tête ! Il faut que je la retrouve à tout prix ! J'en ai besoin !

Je lui dis:

- Pourquoi avez-vous besoin de votre tête ?

Il me dit:

- Pour me pendre !

Je lui dis:

- Vous voulez vous pendre?

Il me dit:

- Oui! Et je ne peux déceimment pas me pendre sans ma tête !

Je lui dis:

- Vous pouvez toujours vous pendre par les pieds!

Il me dit :

- Ah ! Ça ne m'est pas venu à l'esprit!... Et puis, à la réflexion, non ! On va dire: «Oui ! Il s'est pendu par les pieds, mais sa tête court toujours !... »

Je me dis: « Bon ! Il s'entête... Prenons le contre-pied! » Je lui dis:

- A quoi ressemblait-elle, votre tête, avant que vous ne la perdiez?

Il me dit (me montrant sa photo) :

- A ça!

Je lui dis:

- C'est drôle... J'ai déjà vu cette tête-là quelque part ! Il me dit:

- Ça m'étonnerait! Je n'y ai jamais mis les pieds !

Je lui dis :

- Tiens ! Vous avez l'air d'être plus grand là-

dessus! Il me dit:

- C'est que... j'avais une tête de plus !

Je lui dis:

- Et puis... vous aviez déjà le regard fuyant!

Il me dit:

- Oui ! Et comme ma tête a suivi mon regard...

Je l'ai perdue de vue!

Quand j'ai vu que s'en était à ce degré-là... je me suis dit : «Il faut que je fasse quelque chose pour ce malheureux !» Alors j'ai sorti un miroir que j'avais dans la poche... Je le lui ai présenté.

Je lui ai dit:

- Dites donc... votre tête? Ça ne serait pas celle-là... par hasard?

Il me dit:

- Toute réflexion faite... Si ! Où était-elle?

Je lui dis:

- Elle était sous vos yeux!

Il me dit:

- Ah! C'est pour cela que je ne la voyais pas.

Monsieur, vous me sauvez la vie... Je vais pouvoir me pendre sans arrière-pensée...

Il a pris une corde...

Il l'a accrochée à une poutre...

Il a fait un nœud coulant au bout de la corde...

Il a passé le miroir dans le nœud coulant...

Il a serré... et il a pendu son miroir!

Mais la corde s'est rompue...et le miroir s'est brisé.

Il s'est repris la tête dans les mains.

Il a dit:

- Ma tête! Ma tête!

Je lui ai dit:

- Eh bien, quoi? Vous l'avez retrouvée votre tête?

Il me dit:

- Oui. Mais maintenant... elle est cassée.

(Il ouvre les mains, et l'on découvre un visage complètement « défait ».)

*Raymond DEVOS*

**Présents** : Mmes ALLEGRE M.A ; AFFRE F ; MARTIAL V ; TONADRE M.

MM. CARLUI R ; ISSERT M ; CICUT G ; BRESSON J ; MISSONNIER R ; REBOUL F ; REY B ; MARIN N ; OLIVIER D.

**Absents** : ALLE O (procuration à OLIVIER D.)  
LAMOUREUX C (procuration à REY B)

### I DEMANDE DE RETROCESSION A LA COMMUNE DE DEUX DELAISSES DE TERRAINS :

Maître PALUAN, chargé de l'échange de terrains entre deux propriétaires de la Commune, nous informe que cet échange a fait apparaître deux petits délaissés : l'un de 12 m<sup>2</sup> et l'autre de 6 m<sup>2</sup> au lieudit « La Plantade ».

Ces propriétaires proposent de rétrocéder à la commune ces deux délaissés dont le document d'arpentage a déjà été publié. Compte tenu que des travaux d'élargissement ont déjà été réalisés sur le Chemin de la Plantade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, juge intéressant d'accepter ces rétrocessions.

### II AVENANT N° 3 AU MARCHE AEP

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que des modifications ont dû être apportées à la phase 2 des travaux de rénovation du réseau d'eau potable, et que des compteurs qui n'avaient pas été pris en compte lors de l'étude ont dû être ajoutés.

Ces modifications font l'objet d'un avenant qui s'élève à 37 249 € HT ce qui porte le montant du marché à 1 372 094,50 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le maire à le signer.

### III RENEGOCIATION D'EMPRUNTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de réaménager certains prêts contractés auprès du Crédit Agricole.

- Cette opération se réaliserait par la signature d'un simple avenant.

Elle concerne :

#### 1) le refinancement en taux fixe de deux emprunts contractés à taux variable

a) contrat n° 904 127 015 pour des travaux de rénovation du réseau d'eau potable :

Capital restant dû : 518 680,44 €

Durée 30 ans

Taux trimestriel 4,18 %

b) contrat n° 886 3040018 pour des travaux de voirie :

Capital restant dû : 304 903,91 €

Durée : 30 ans

Taux trimestriel : 4,18 %

Ce refinancement génère un allègement de la charge annuelle de 3 599,40 €.

#### 2) réaménagement avec réduction du taux

a) contrat n° 126 132 015 :

capital restant dû : 35 143,49 €

taux : 5 %

durée : 7 ans

b) contrat n° 825 308 015

capital restant dû : 76 403,05 €

taux : 5%

durée : 7 ans

c) Contrat n° 825 301 011

capital restant dû : 56 957,41 €

taux : 5 %

durée : 6 ans.

Le réaménagement génère un allègement annuel de la charge de remboursement de 28 831 € et un surcoût en intérêt de 7 160 €.

Le Conseil, à l'unanimité, considérant l'intérêt que représentent ces réaménagements, accepte les propositions telles que présentées ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents correspondant à ces opérations.

### IV MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Code des Marchés Publics permet de contracter un marché fractionné à bons de commandes pour une année, pour des missions de maîtrise d'œuvre.

La Commune ayant des actions à mener en vue de l'amélioration des réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électrification, d'éclairage public, de voirie, il est intéressant de recourir à ce type de marchés pour lesquels il peut être fait recours à la procédure adaptée.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à recourir à la procédure adaptée pour contracter un marché fractionné à bons de commandes pour des missions de maîtrise d'œuvre.

### V DIVERS

#### 1) Virements de crédits Budget AEP

Les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, Monsieur le maire propose les virements suivants :

**-39- section de fonctionnement :**

C/615 : - 2 500 C/658 : + 1 000

C/661 : + 1 500

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces virements.

#### 2) Virements de crédits Budget Commune :

Les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il convient de procéder aux virements suivants :

**-39- section de fonctionnement :**

C/6554 : - 500

C/6611 : + 500

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces virements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

**Présents** Mmes LEONARD Anne-Marie, SEBASTIA Marjorie, Mrs APARISI Hubert, CAZALET Eric, CHAFIOL Guilhem, PONS Nicolas. CORVEZ Michel, LEBON Cédric

**Absents excusés** : Mmes ANTHAMATTEN Anne Marie, THARAUD Laurence, Mr CLAUDE Gérard

### **01/ Délibération sur le principe de délégations de service public du restaurant "Le Grillon", du camping communal**

### **et de la piscine communale, après avis favorable du CTP rendu le 29 septembre 2006**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal, que par convention du 17 septembre 2004, la commune de Montoulieu a délégué la gestion du service public du restaurant communal "Le Grillon". Cette convention expire au 1<sup>er</sup> octobre 2006. En raison du terme de ladite convention, il apparaît nécessaire de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public

pour l'attribution de la gestion déléguée du restaurant. En effet, il apparaît que la commune ne dispose pas des compétences techniques ni du personnel nécessaire pour assurer la gestion directe du restaurant.

Dans l'intérêt du développement économique et touristique de la Commune, il apparaît opportun de déléguer la gestion du restaurant "Le Grillon" sous la forme d'un affermage, compte tenu de la carence de l'initiative privée sur le territoire de celle-ci, et donc de l'inexistence d'un restaurant ouvert à l'année.

Le Maire indique au Conseil Municipal que les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire du restaurant sont précisées dans le rapport qui a été remis en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales à chacun des conseillers municipaux et dont lecture est donnée en séance.

Ledit rapport sera annexé à la présente délibération.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver, en raison du terme de la convention de délégation actuelle au 1<sup>er</sup> octobre 2006, la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public visant à attribuer la gestion déléguée du restaurant "Le Grillon" sous la forme d'un affermage, en application des articles L 1411-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, selon les caractéristiques des prestations et les modalités déterminées par le rapport remis en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cet effet, Monsieur le Maire propose que le Conseil l'autorise à engager les procédures de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public concernant l'affermage du restaurant "Le Grillon", ainsi qu'à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'Assemblée celle des offres remplissant au mieux les conditions des présentes consultations.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité:

-Approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion du restaurant "Le Grillon".

-Approuve la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public, en application des articles L 1411-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, visant à attribuer, en raison du terme de la précédente convention au 1<sup>er</sup> octobre 2006, la gestion déléguée du restaurant "Le Grillon" sous forme d'affermage, selon les caractéristiques des prestations et les modalités déterminées par le rapport remis en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-Autorise Monsieur le Maire à engager les procédures de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation des contrats de délégation de service public concernant l'affermage du restaurant "Le Grillon" ainsi qu'à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'Assemblée celles des offres remplissant au mieux les conditions de la présente consultation.

-Dit que la présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault avec ses annexes et fera l'objet d'insertion dans la presse conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de délégation de service public.

Délibération sur le principe de délégation de service public pour la gestion du camping communal et de la piscine communale

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal,

Par convention du 17 septembre 2004, la commune de Montoulieu a délégué sous forme de régie intéressée la gestion du camping communal et de la piscine communale. Cette convention expire au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

En raison du terme de ladite convention, il apparaît nécessaire de lancer une nouvelle procédure de délégation de service

public pour l'attribution de la gestion déléguée du camping communal et de la piscine communale.

En effet, il apparaît que la commune ne dispose pas des compétences techniques ni du personnel nécessaires pour assurer la gestion directe de ces équipements.

Dans l'intérêt du développement économique et touristique de la Commune, il apparaît opportun de déléguer la gestion du camping communal et de la piscine communale sous la forme d'une régie intéressée.

Le Maire indique au Conseil Municipal que les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire du camping communal et de la piscine communale sont précisées dans le rapport qui a été remis en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales à chacun des conseillers municipaux et dont lecture est donnée en séance.

Ledit rapport sera annexé à la présente délibération.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver, en raison du terme de la convention de délégation actuelle au 1<sup>er</sup> octobre 2006, la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public visant à attribuer la gestion déléguée du camping communal et de la piscine communale sous la forme d'une régie intéressée en application des articles L 1411-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales selon les caractéristiques des prestations et les modalités déterminées par le rapport remis en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cet effet, Monsieur le Maire propose que le Conseil l'autorise à engager les procédures de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation des contrats de délégation de service public concernant la régie intéressée du complexe camping piscine, ainsi qu'à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'Assemblée celle des offres remplissant au mieux les conditions des présentes consultations.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

-Approuve le principe d'une délégation de service public pour le camping communal et la piscine communale.

-Approuve la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public, en application des articles L 1411-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, visant à attribuer, en raison du terme de la précédente convention au 1<sup>er</sup> octobre 2006, la gestion déléguée du camping communal et de la piscine communale sous la forme d'une régie intéressée, selon les caractéristiques des prestations et les modalités déterminées par le rapport remis en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-Autorise Monsieur le Maire à engager les procédures de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation des contrats de délégation de service public concernant ladite régie intéressée ainsi qu'à entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre, la négociation des conditions de gestion du service pour présenter à l'Assemblée celles des offres remplissant au mieux les conditions de la présente consultation.

-Dit que la présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault avec ses annexes et fera l'objet d'insertion dans la presse conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de délégation de service public.

## **2/Délibération sur le principe de création d'une commission Loi Sapin et sur les modalités de l'élection de ses membres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des procédures de délégation de service public, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

imposent que soit créée une commission d'ouverture des plis dénommée "Commission Loi Sapin".

Les articles L 1411-5 et D 1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les règles régissant la désignation des membres de la commission chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires.

Conformément aux textes susvisés, cette commission doit être composée de Monsieur le Maire en qualité de Président de la Commission et de trois membres du Conseil Municipal, élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

L'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'assemblée locale fixe les conditions de dépôt des listes.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal approuve le principe de la création d'une commission Loi Sapin, et décide

que les listes de candidat à l'élection des membres de la commission Loi Sapin soient déposées dans les délais de six jours à compter du jour où la présente délibération acquiert force exécutoire, auprès du secrétariat de la Commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Approuve le principe de la création d'une commission d'ouverture des plis en matière de délégations de service public dite "Commission Loi Sapin".

-Décide que les listes de candidat à l'élection des membres de la commission "Loi sapin" seront déposées contre remise d'un récépissé de réception, dans un délai de six jours à compter du jour où la présente délibération acquiert force exécutoire, auprès du secrétariat de la Commune durant les heures d'ouverture de celui-ci.

-Dit que la présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 Heures.

## C.R. de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de Montoulieu

le 27 octobre 2006 à 20h30

**Présents** : Mrs APARISI Hubert, CHAFIOL Guilhem, CAZALET Eric, CORVEZ Michel, PONS Nicolas, Mmes LEONARD Anne Marie, THARAUD Laurence

**Absents excusés** : Mmes ANTHAMATTEN Anne Marie, SEBASTIA Marjorie, Mrs CLAUDE Gérard, LEBON Cédric

### 1 / Election des membres de la commission "Loi Sapin, vu la délibération du 13 octobre 2006

Monsieur le Maire rappelle les faits suivants :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la création d'une commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public pour pouvoir accéder à la mise en œuvre des procédures de délégation de service public.

Compte tenu de la nécessité pour la commune de se doter d'une telle commission, par délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2006, le principe de création d'une commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public, dite commission "Loi Sapin", a été approuvé. Il a été procédé à l'élection des membres de ladite commission en séance conformément aux modalités définies par délibération susvisée.

En conséquence, le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité :

- Approuve, conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, la composition ci-dessous de la commission d'ouverture des plis chargée de dresser la liste des candidats admis, d'analyser les offres et rédiger un rapport relatif aux propositions émises par les candidats, après mise en œuvre de la procédure de désignation telle que définie aux articles D 1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission susvisée est présidée par Monsieur Guilhem CHAFIOL, Maire de la commune.

La commission comprend :

#### 1 Les Membres à voix délibérative - Titulaires :

Monsieur Eric CAZALET, troisième adjoint  
Madame Anne Marie LEONARD, premier adjoint  
Monsieur Nicolas PONS, conseiller municipal

#### 2 Suppléants :

Monsieur Cédric LEBON, second adjoint  
Monsieur Hubert APARISI, conseiller municipal  
Monsieur Michel CORVEZ, conseiller municipal

#### Des Membres à voix consultative

Le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des

Fraudes ainsi que l'agent comptable assistent avec voix consultative aux réunions de la commission.

- Dit que la présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault avec ses annexes.

### 2/ Délibération autorisant la fermeture du camping et du restaurant " le Grillon" en raison de la procédure de délégation de service public

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la délégation de service public concernant le restaurant "Le Grillon", le camping et la piscine municipale est arrivée à son terme. La nouvelle procédure de délégation dont le principe a été approuvé par délibération du 13 octobre 2006, n'est pas terminée. En attendant la désignation du ou des délégataires Monsieur le Maire propose la fermeture temporaire des biens communaux concernés.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté de fermeture du restaurant "le Grillon", du camping et de la piscine municipale en attendant la fin de la procédure de délégation de service public.

### 3/ Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'attaché territorial

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'attaché territorial afin de pouvoir intégrer la secrétaire de mairie dans son nouveau cadre d'emploi

Après délibération à l'unanimité, le conseil décide de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et de prendre les crédits sur le compte 6411.

Le tableau des effectifs sera modifié comme suit.

1 Agent technique principal à temps complet  
1 Agent des services techniques à temps incomplet  
1 secrétaire de mairie à temps incomplet  
1 attaché territorial à temps partiel

### 4 / Réalisation d'un centre d'accueil, de résidence, d'initiation, d'enseignement et d'échange pour l'art vivant Désignation des architectes et Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet de réalisation d'un centre d'accueil, de diffusion, de formation à l'Art Vivant, Monsieur le Maire présente

**Présents :**

Mr J. CAUSSE, Mr M. MARTIAL, Mr E. PETRIS, Mme S. GRANIER, Mme M.C. ESPARCEL, Mme H. POISSON, Mr E. BOURGET, Mr LAMOUREUX.

**Absents et excusés :**

Mme M.J. CAIZERGUES qui donne son pouvoir à Mme S. GRANIER,

M. A. BERTRAND qui donne son pouvoir à Mr CAUSSE ( pour la question de la DIA et de la création d'un poste d'agent territorial à mi-temps),

Mr P. TRICOU qui donne son pouvoir à Mr E. PETRIS.

**PAE :**

Mr le Maire rappelle l'historique du PAE et les raisons de son éventuelle mise en place, puis il se retire puisqu'il est lui-même concerné et ne veut pas prendre part aux débats.

Mr ACCO de la D.D.E. explique les conditions de réalisation et de mise en place de ce PAE. Très vite le problème du coût pour la commune est abordé et la question se pose de savoir comment elle peut rentrer dans ses fonds rapidement. Il est bien entendu que cette opération devrait être une opération "blanche" pour la commune. Mr ACCO propose de transmettre très rapidement un modèle de délibération qui pourrait être prise lors du prochain conseil municipal, et dans lequel il inclura toutes les clauses autorisées pour permettre à la commune de récupérer rapidement son investissement. Après cette longue discussion, Mr le Maire revient siéger autour de la table du Conseil.

**Courrier de Mr Christian CARON :**

Mr le Maire lit un courrier de Mr CARON demandant s'il serait possible d'être raccordé au réseau d'assainissement. Le Conseil prend note de sa demande et étudiera la possibilité de réalisation lorsque le montant des travaux sera connu avec précision.

**Affaire PETIT :**

Monsieur le Maire lit un courrier du Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier nous transmettant le mémoire de désistement pour Mr Daniel PETIT. Le décès de Mr PETIT au mois d'avril dernier met fin à la procédure. D'autre part, ni son épouse, ni ses héritiers n'ont l'intention de reprendre la poursuite de cette affaire.

**DIA :**

Mr le Maire présente une DIA qui nous est envoyée par le Conseil Général. Il s'agit de la vente des terrains cadastrés

B243 et B244 au Grand Branle appartenant à la famille CAIZEGUES. Le Conseil ne souhaite pas préempter à l'unanimité des présents et représentés.

**Création d'un poste d'agent territorial à mi-temps :**

Mr le Maire explique les raisons de la création de ce poste, la secrétaire en place, actuellement en congé thérapeutique à mi-temps doit bientôt partir à la retraite et il est impératif de former quelqu'un pour la remplacer.

Le projet est adopté à l'unanimité des présents et représentés. Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent administratif à mi-temps à compter du 1er novembre 2006.

**11 Novembre :**

Il est donné rendez-vous le 11 novembre à 11heures45, au cimetière, pour déposer une gerbe.

**Formation CFMEL**

Il y a une formation le 5 novembre prochain, à laquelle Mme GRANIER doit participer.

**Réseau électrique de l'église :**

Les Membres du Conseil sont d'accord pour demander un ou plusieurs devis pour connaître le montant des travaux nécessaires pour mettre l'installation électrique de l'église en conformité.

**Sécurité du chemin menant de la vielle aux bords de l'hérault :**

Mr TRICOU fait savoir que ce chemin est dangereux. Le Conseil a décidé de faire faire un panneau d'interdiction de circuler sur la partie communale précédant la partie privée de ce chemin.

**Assainissement :**

Le Conseil demande qu'un courrier soit adressé au maire de Saint-Bauzille-de-Putois afin de connaître le coût prévisionnel de l'épandage.

**Courrier de Mr et Mme Fallet :**

Mr le Maire lit un courrier de Mr et Mme FALLET proposant leurs services pour l'élaboration des cadeaux de fin d'année.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17heures15

**Présents :** J. CAUSSE, M. MARTIAL, A. BERTRAND, E. BOURGET, S. GRANIER, P. TRICOU, M.J. CAIZERGUES, Ch. ESPARCEL, H. POISSON, E. PETRIS,  
**Absent :** Ph. LAMOUREUX

**SERVICE D'ASSAINISSEMENT / AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDITS****réseau d'assainissement collectif tranche ferme**

Monsieur le Maire rappelle les dernières délibérations qui ont été prises pour la mise en place d'un réseau d'assainissement : 17 novembre 2005, demande de subvention de l'Etat pour compléter le financement

22 juin 2006, approbation du projet global et décision de lancement de la consultation.

Il rappelle que le projet s'élève à 775 083 euros HT (collecte, transport, raccordement sur le lagunage de St Bauzille) somme à laquelle s'ajoutent les frais de maîtrise d'oeuvre, pour un montant de 47 385 euros HT, soit un coût global de 822 468 euros HT soit un montant TTC de 983 672 euros

Il convient donc de modifier le budget du service de la manière suivante :

|                  | RECETTES                             | DEPENSES                  |
|------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| 1313             | Sub. Conseil Général : 288 019 euros |                           |
| 13111            | sub. de l'Ag.de l'eau : 36 590 euros |                           |
| 13118            | DGE II 193 770 euros                 |                           |
| 16               | emprunt 304 089 euros                |                           |
|                  | <i>total HT</i>                      | <i>822 468 euros</i>      |
| 276              | Remboursement TVA 161 204 euros      |                           |
| <b>TOTAL TTC</b> | 983 672 euros                        | <b>2315</b> 983 672 euros |

le conseil Municipal, oui Monsieur le Maire, renouvelle sont accord sur le lancement du projet, approuve le projet de financement proposé, décide d'inscrire les sommes nécessaires à sa réalisation au budget du service d'eau et d'assainissement, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'avancement du projet.

#### DELEGATION DE LA COMPETENCE DU SPANC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) dont le siège social est à la Mairie de Ganges vient de prendre la compétence des SPANC et propose donc aux communes du canton ses services.

Le conseil municipal, reconnaissant que ses moyens techniques ne lui permettent pas d'assurer correctement cette compétence, demande à Monsieur le Président du SIAEP de lui indiquer dans quelles conditions la commune d'Agonès pourrait adhérer au syndicat, au titre du SPANC.

#### DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dès que notre système d'assainissement collectif sera mis en place, il conviendra de déléguer la gestion de ce service à un organisme compétent, les moyens techniques et de personnel de la commune ne lui permettant pas de le faire.

La procédure de délégation étant complexe, il convient de demander à la DDA de nous aider dans le montage des dossiers nécessaires.

Le conseil Municipal décide de demander à la DDA de prendre en charge la procédure de délégation de service public pour notre service d'assainissement collectif, et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure et à signer tous les documents nécessaires pour la mener à son terme.

#### FORAGE

##### MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il importe de régulariser le fonctionnement de notre forage tant sur le plan de l'assise que sur le plan administratif.

Cette opération est complexe et il convient de se faire aider par une administration compétente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner la DDA comme Maître d'Oeuvre porteur du projet de réaménagement du forage.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, demande à la DDA d'assister la commune en tant que Maître d'Oeuvre, porteur du projet de mise aux normes de notre forage.

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure et à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

#### CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général est amené à intervenir dans le projet de réaménagement de notre forage, tout particulièrement pour la réalisation des essais préliminaires nécessaires à la DUP, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le Conseil Général.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer le projet de collaboration avec le Conseil Général et à signer la convention en découlant.

#### DIA

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner de M. Causse Gilles qui céderait la parcelle A 326 lieu dit la Pignouze (166 m2) à M. Caron. La commune ne fait pas préemption.

#### Affaire PETIT

Monsieur le Maire rappelle qu'une action en justice avait été entreprise par M. PETIT contre l'arrêté du permis de lotir des Balcons de l'Hérault. A la suite du décès de M. PETIT, un mémoire de désistement a été produit et communiqué par le Tribunal Administratif.

Cependant, lors de la défense, la commune avait demandé la somme de 4000 euros au titre de dédommagement. Il convient de savoir si la commune persiste dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas maintenir ses conclusions numéraires telles que définies dans le mémoire de défense et prend acte purement et simplement du desistement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H

C.R. de la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL d'Agonès**

le 21 décembre 2006

#### Présents :

Mr J. CAUSSE, Mr M. MARTIAL, Mr E. PETRIS, Mr A. BERTRAND, Mme S. GRANIER, Mme M.C. ESPARCEL, Mme H. POISSON, Mr E. BOURGET, Mr P. TRICOU, Mme M.J. CAIZERGUES Mr Ph. LAMOUREUX

#### BUDGET 2006 - COMMUNE D'AGONES

##### Virement de crédits

Monsieur le Maire explique que l'ordinateur actuellement en service donne des signes de faiblesse, d'une part, et que d'autre part il n'est plus adapté aux nouvelles exigences de notre logiciel de comptabilité, dont les mises à jour exigent une

configuration différente de celle dont nous disposons actuellement.

Les autorisations budgétaires ne permettant pas cette dépense il convient donc de modifier le budget du service de la manière suivante

#### DEPENSES :

Compte 2313 : travaux bâtiments : - 1500 euros  
Compte 2183 : matériel de bureau : + 1500 euros

le conseil Municipal, oui Monsieur le Maire, donne son accord pour la modification du budget telle que proposée.

Monsieur Rigaud souhaite la bienvenue à Benjamin Rey remplaçant d'Oscar Alle pour son premier Conseil.

Le A l'unanimité le Conseil décide d'ajouter à l'ordre du jour la prolongation de la durée du marché des écoles Brissac/Cazilhac et l'approbation d'avenants (suite à la réunion de la CAO du 17 juillet 2006).

### **1. Définition de l'intérêt communautaire**

Monsieur le Président expose au Conseil que la loi du 13 août 2004 fait obligation aux communautés de définir précisément leurs compétences avant le 18 août 2006 pour les communautés de communes, il appartient aux communes elles-mêmes de définir cette notion. Il propose conformément au travail effectué en commission puis en bureau de soumettre aux communes membres, les définitions suivantes figurant dans le tableau annexé.

Il invite toutes les communes à prendre dès que possible les délibérations conformes. La définition de l'intérêt communautaire fera alors l'objet d'un arrêté préfectoral qui sera intégré à nos statuts.

Adopté à l'unanimité.

### **2. CET du Triadou – Aménagement d'un casier à gravats.**

En accord avec notre Communauté de communes le SYMTOMA a réalisé une étude pour la création d'un nouveau casier à gravats sur le site du Triadou pour recevoir les gravats issus de la déchetterie de Ganges (et éventuellement de Saint André de Majencoules) et éviter ainsi de coûteux frais de transport. L'aménagement projeté est estimé à 29 062 €.

La commission des déchets ménagers de notre collectivité a approuvé ce projet mais souhaite qu'il soit réalisé en maîtrise d'ouvrage Communauté de communes afin de le maîtriser complètement et de bénéficier du FCTVA. Il vous est donc demandé d'approuver cette opération, de solliciter le transfert de la subvention (10 260 €) du Conseil Général de l'Hérault, de désigner la personne responsable du marché et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération. Une fois les travaux réalisés les modalités d'exploitation du site feront l'objet d'une convention avec le SYMTOMA (avis favorable de la commission déchets ménagers).

A l'occasion de ce dossier Monsieur Gaubiac souhaite que soit étudié la possibilité d'implanter sur ce site un centre de traitement des gravats.

Il sera également étudié la possibilité de rendre payant les dépôts de gravats par les entreprises à la déchetterie.

Ces questions seront soumises à une prochaine réunion de la commission déchets ménagers.

Le Conseil désigne le Président, Personne Responsable du Marché (PRM) pour cette opération.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Repas de cantine – Autorisation au Président de signer le marché avec le prestataire choisi par la Commission d'Appel d'Offres.**

Monsieur le Président expose au Conseil que compte tenu des montants financiers en question (plus de 450 000 € sur 3 ans), il était obligatoire d'organiser un appel d'offre ouvert pour le marché des repas de cantine. La commission d'Appel d'Offre s'est réunie les 5 et 12 juillet 2006 et a décidé d'attribuer le marché à la société SUD EST Traiteur qui présentait d'excellentes références, répondait exactement à notre cahier des charges et proposait le prix le plus intéressant. La Commission des affaires scolaires a approuvé ce choix. Il convient donc d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la CAO.

Adopté à l'unanimité.

### **4. Travaux de réaménagement de la salle de classe de Saint-Martial.**

La commune de Saint-Martial souhaite agrandir sa salle des fêtes ce qui nécessite le transfert de la salle de classe dans l'autre aile de la mairie. Ce transfert entraîne un réaménagement de la salle de classe pris en charge par notre communauté de communes. Le montant de l'opération est estimé à 29 000 € HT pour notre collectivité. La mairie prend en charge le réaménagement des sanitaires extérieurs et d'un préau. Il vous est demandé d'approuver le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Général du Gard pour cette opération (avis favorable de la commission des affaires scolaires).

Adopté à l'unanimité.

### **5. Commune de Saint Martial – signalétique touristique.**

L'opération villages d'intérêts remarquables a été initiée par le Conseil Général du Gard. La commune de Saint-Martial est éligible à ce programme. Dans le cadre de la préparation de son budget, notre collectivité a décidé de participer à cette opération en finançant à hauteur de 10 000 € l'étude nécessaire à la mise en place d'une signalétique particulière. Il vous est demandé d'autoriser le Président à lancer une consultation à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

### **6. Création d'une régie de recettes pour la cantine scolaire de Cazilhac.**

Il est proposé au Conseil de créer une régie de recettes permettant l'encaissement du produit de la vente des repas de la cantine scolaire de Cazilhac, qui fonctionnera à partir de septembre 2006. La régie pour la cantine de Cazilhac sera installée en mairie de Cazilhac.

Adopté à l'unanimité.

### **7. Modification du tableau des effectifs.**

Le plan de création d'emploi sur 3 ans adopté par notre collectivité avait notamment intégré pour le budget 2006, la titularisation de 5 CEC arrivés en fin de contrat qui pour des raisons diverses (retraites, démissions ...) ne sont plus nécessaires. Par contre plusieurs autres contrats précaires sont occupés par des personnels donnant entière satisfaction et que notre collectivité aurait tout intérêt à conserver dans ses effectifs. Il vous est donc proposé de créer 3 postes d'agent des services techniques (ex agents d'entretien) à 30h00, 26h00, et 20h00 et un poste d'ATSEM à 30h00. Ces postes sont basés à Cazilhac, St Bauzille de Putois et Sumène (avis favorable de la commission des finances).

Le nouveau tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

### **8. Contrat de territoire 2004-2006 avec le Conseil Général de l'Hérault – Approbation de la programmation des actions 2006.**

Comme tous les ans, il vous est demandé d'approuver la programmation des actions 2006 du contrat de territoire signé avec le Conseil Général de l'Hérault. Pour notre collectivité, il s'agit d'une aide de 499 000 € pour 1 206 900 € de dépenses.

Adopté à l'unanimité.

### **9. Admission en non-valeur.**

Il est proposé au Conseil à la demande de la trésorerie de Ganges, d'admettre en non-valeur des titres de recettes émis pour les repas de cantine pour un montant de 71,30 €.. Ceux-ci ne pouvant être recouverts (surendettement, somme trop peu élevée pour engager des poursuites). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2006,

Adopté à l'unanimité.

## 10. Marché des travaux des écoles Cazilhac/Brissac.

Monsieur Jean-Pierre Terme présente cette question.

Il est proposé compte tenu des intempéries survenues pendant les travaux, des sujétions particulières liées à la tenue de deux chantiers simultanés, aux problèmes de séchage des chapes liquides, de prolonger le marché des travaux jusqu'au 31 juillet 2006. Aucune entreprise en particulier ne pouvant être tenue pour responsable des retards aucune pénalité de retard ne sera appliquée.

Certains avenants aux travaux représentent plus de 5% du montant du lot en question. Il s'agit de lot 5B Cazilhac Serrurerie., entreprise CITS pour la pose de grilles supplémentaires nécessaires à la sécurité des élèves dans les cours pour un montant de 2 550 € en plus value HT (3049,80 TTC), lot 5A Brissac Serrurerie, Entreprise CITS pour le doublage des poteaux garde corps de la cour de récréation réclamé par le bureau de contrôle pour un montant de 2 940 € HT en plus value et pour la suppression de supports d'échelle pour un montant de 1050 € HT en moins value soit un montant total de 1 890 € HT (2260,44 € TTC), lot 19 B Cazilhac VRD,

entreprise CTP pour l'abattage d'arbres supplémentaires, l'ouverture de tranchées supplémentaires, la pose de pavés autobloquants côté cour primaire et maternelle et l'installation de l'arrosage automatique pour un montant total de 7 155,89 € HT.

La prolongation du marché et les avenants ont été approuvés par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 juillet 2006.

Adopté à l'unanimité.

## 11. Questions diverses.

Monsieur Rigaud informe le Conseil que la Commission des Affaires Scolaires a désigné Monsieur Bernard Jalabert vice-Président de la Commission.

Monsieur Rémy Carlu y informe le Conseil que la commune de Saint-Bauzille de Putois disposera prochainement d'un terrain de 3988 m<sup>2</sup> en centre village pour l'implantation de la future école maternelle. Dès la rentrée de septembre les dispositions seront prises pour lancer les études.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CÉVENNES GANGEOISES ET SUMENOISE

*Extrait du Compte rendu du Conseil du 19 octobre 2006*

*Avant l'ouverture du Conseil, monsieur Rigaud donne la parole au chef Dion commandant de la Brigade de gendarmerie de Ganges qui a souhaité se présenter aux délégués de la Communauté.*

*Un échange de vues a lieu ensuite avec les élus présents.*

## 1. Pays « Aigoual, Cévennes, Vidourle » - Approbation du périmètre de Pays.

Monsieur Rigaud fait l'historique des occasions manquées depuis plus de 10 ans de la création d'un Pays sur notre territoire. La reprise de l'étude par l'association de Développement Economique « Aigoual, Cévennes, Vidourle ». Il y a un an, notre soutien à cette démarche et le travail remarquable accompli depuis par la SEGARD et les différents groupes de travail. Il présente le résultat de ces travaux en ce qui concerne le périmètre du futur pays, la charte de développement et la composition du Conseil de développement. Il indique que le siège du Pays est fixé à Ganges et qu'il proposera au Conseil une délibération pour la mise à disposition d'un bureau pour le secrétariat du Pays.

Au cours du débat qui suit interviennent notamment :

Monsieur Chanal souhaite que ce Pays ne soit pas une coquille vide qui entraîne des coûts de fonctionnement sans résultats tangibles. Il regrette de n'avoir pas été plus informé du déroulement des travaux.

Monsieur Gaubiac indique que si l'on crée une strate supplémentaire d'administration, il faut en supprimer une autre. Messieurs Toulouse, Servier, Chafiol, Carlu font part de leur participation aux différents groupes de travail et se félicitent du résultat présenté aujourd'hui.

Messieurs Issert et Petris approuvent ce périmètre qu'ils appellent de leurs vœux depuis plusieurs années.

Madame Ricome regrette que le volet formation de la charte de développement soit incomplet en ce qui concerne le secteur Gangeois et indique qu'elle ne pourra pas l'approuver en l'état.

Messieurs Toulouse et Rigaud indiquent que la charte de développement constitue un cadre de travail et ne peut être exhaustif. Ils feront rectifier le passage concerné.

Monsieur Rigaud précise que les discussions avec les Communautés de communes de l'Hortus et de Séranne Pic St Loup se poursuivent pour leurs adhésions ultérieures au Pays. Il indique que la composition du Conseil de développement est

ouverte et que tous ceux qui veulent y participer peuvent le faire savoir.

Il met au vote les trois délibérations concernant le Pays.

## 1. Pays « Aigoual, Cévennes, Vidourle » - Approbation du périmètre de Pays.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le périmètre du Pays pour les Communautés « Aigoual », « Pays Viganais », « Cévennes Gangeoises et Sumenoises » et « Cévennes Garrigue » ; en validant le principe d'une adhésion ultérieure des Communautés de communes « Vallée Borgne », « Coutach-Vidourle », « Orthus » et « Séranne Pic Saint Loup », dès la délibération de leurs Conseils Communautaires et autorise le Président à signer tout document à cet effet.

## 2. Pays « Aigoual, Cévennes, Vidourle » - Adoption de la charte de développement du Pays.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 15 voix pour et 2 voix contre d'approuver la Charte de développement du Pays, telle qu'annexée à la présente délibération et autorise le Président à signer tout document à cet effet.

## 3. Pays « aigoual, Cévennes, Vidourle » - Approbation de la création du Conseil de développement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création du Conseil de Développement, sa composition, sa mission, son rôle, son fonctionnement et autorise le Président à signer tout document à cet effet.

## 4. Autorisation au Président pour signer le marché avec le prestataire choisi par la commission d'Appel d'Offres pour la gestion et l'entretien de la déchetterie à Ganges.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise CCA Le Vigan choisi par la Commission d'appel d'Offres réunie le 19 octobre 2006 pour la gestion et l'entretien de la déchetterie à Ganges.

## 5. Autorisation au Président pour signer le marché avec le prestataire choisi par la Commission d'Appel d'Offres pour la maîtrise d'œuvre de l'opération réhabilitation du théâtre

## Albarède.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le marché avec l'EURL PEYTAVIN Yvan choisi par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2006 pour la maîtrise d'œuvre de l'opération réhabilitation du théâtre Albarède.

## 6. Désignation des délégués de la Communauté de communes au Conseil des écoles : Ganges maternelle, Ganges primaire de Cazilhac.

Le président expose au Conseil que suite à la création du groupe scolaire de Cazilhac et à la modification de la carte scolaire, il convient de désigner les représentants de la Communauté de communes aux Conseils des écoles concernées par ces modifications.

### Conseil des écoles primaire et maternelle de Ganges :

CAUSSE Jean-Paul  
FRATISSIER Michel  
GAUBIAC Jean-Pierre  
JALABERT Bernard  
BATTESTI Françoise

### Conseil des écoles de Cazilhac :

SERVIER Pierre  
GROS Jean-Marie  
CHANAL Pierre  
RICOME Géralde

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la désignation des délégués de la Communauté de communes des écoles : Ganges maternelle, Ganges primaire et Cazilhac.

## 7. Autorisation donnée au Président pour défendre la Communauté de communes en justice et désignation d'avocats.

La Communauté de communes étant assignée en diffamation suite au vote d'une motion de soutien à monsieur le Maire de Gorniers, il convient d'autoriser le Président à défendre les intérêts de la collectivité et de désigner un avocat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil autorise le Président à défendre les intérêts de la Communauté de communes dans cette affaire et désigne le Cabinet Ferran Vinsonneau-Palies, Noy Gauer pour le représenter.

## 8. Avenant financier pour le CDT de l'Hérault

Le Président indique au Conseil que dans le cadre de la convention de partenariat entre le CDT de l'Hérault et les Communautés de Communes de la destination « Garrigues, Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault » il convient d'approuver l'avenant financier répartissant les frais de fonctionnement de la mission d'animation de la destination.

Le montant prévisionnel des frais à la charge des communautés s'élève à 4 000 € (soit 1 200 € pour notre communauté).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve l'avenant financier répartissant les frais de fonctionnement de la mission d'animation de la destination « Garrigues, Pic St Loup Haute Vallée de l'Hérault » pour l'année 2006.

## 9. Remplacement du délégué suppléant de la commune de Saint Martial

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil prend acte de la désignation par le Conseil Municipal de St Martial de Monsieur Norbert CAUSSE en remplacement de Monsieur Fernand ARJALAS en qualité de délégué suppléant et dans les commissions suivantes : Commission des affaires scolaires, Commission du Tourisme, Conseil des écoles de Saint Martial.

## 10. Convention de mise à disposition d'un bureau pour l'association de Développement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la mise à disposition d'un bureau au siège de notre collectivité pour le secrétariat de l'Association Aigoual, Cévennes, Vidourle développement qui pilote la démarche de Pays.

## Questions Diverses.

Monsieur Carlu fait part au Conseil de l'intervention de l'OMSC auprès de l'école du Thaurac.

Monsieur Toulouse indique qu'il conviendrait qu'une commission de la Communauté de communes soit chargée des questions liées à la petite enfance.

|                                  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|----------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Solution des mots croisés page 7 |   | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|                                  | A | R | O | S | T | A | N | D |   | T |
|                                  | B | A | C | E |   | P | O | E | T | E |
|                                  | C | B | A | U | Z | I | L | L | E |   |
|                                  | D | E | R | I | E |   | E | I | R | E |
|                                  | E | L | I | L | L | E |   | C | R | U |
|                                  | F | A | N |   | E | R | R | A | I |   |
|                                  | G | I | A | C |   | S | I | T | E | S |
|                                  | H | S |   | P | R | E | F | E | R | É |

## Les « ralentisseurs » de l'avenue du Chemin Neuf

Réponse de M. le Maire à Mme RUOTTE DE NANCY Briannah

Madame,

Je vous remercie pour votre invitation et c'est avec plaisir que je m'y rendrai.

Je tiens cependant à vous préciser que mon habitation est également au bord du Chemin Neuf, et certainement beaucoup plus proche que la vôtre de celui-ci. De ce fait, je subis également la gêne que vous évoquez.

Cependant, bien qu'il y ait certains inconvénients dus essentiellement au manque de civisme de certains automobilistes, nous devons constater une diminution de la vitesse, ce qui est le but recherché par le Conseil Général qui est à l'origine de ces aménagements.

Je vous prie de croire Madame, en mes sentiments respectueux.

Le Maire : Rémy CARLUY

## **Feu vert pour le T.H.S. à la française**

Le docteur H. Rozenbaum accuse et dénonce les erreurs de l'étude américaine relative au traitement hormonal de substitution de la ménopause et rétablit la vérité.

Les publications en 2002 de l'étude WHI, négatives quant à l'emploi du T.H.S., avaient souvent désorienté les prescripteurs et alarmé les patientes, d'où une chute spectaculaire du traitement en France.

Mais de nombreuses critiques ont fait jour et se sont accumulées vis-à-vis de l'étude américaine : erreurs méthodologiques, essais sur femmes ménopausées depuis treize ans, souvent en surpoids, hypertendues, essais avec des produits et des dosages différents de ceux utilisés en France.

Depuis, les acteurs mêmes de

cette étude « Women's Health Initiative » sont revenus sur leur prise de position initiale en défaveur du T.H.S. et nombre de nouvelles publications tendent à réhabiliter l'emploi de ce traitement de substitution hormonal.

La spécificité du T.H.S. à la française l'est essentiellement par la nature des hormones qui sont exclusivement naturelles, par leur dosage le plus faible possible et chez les femmes chez qui le traitement est instauré : femmes plus jeunes, moins grosses et en meilleure santé que les américaines.

Lors des 20<sup>èmes</sup> journées de gynécologie et d'un symposium Besins International France, les intervenants ont insisté sur les effets positifs du T.H.S. sur la

qualité de vie.

Outre l'amélioration des bouffées de chaleur, le T.H.S. pourrait avoir un effet conservateur du cartilage, un effet sur la fonction articulaire, un effet protecteur de l'arthrose, un effet sur le syndrome du canal carpien, un effet sur le sommeil, une action bénéfique aussi sur l'audition, la cicatrisation et le maintien de la voix, une tendance à minimiser les maladies cardio-vasculaire, une absence de risque accru de cancer du sein, pas de prise de poids.

Par son livre « Ménopause, la vérité sur les hormones. J'accuse » le Dr Rozenbaum dénonce le « gigantesque fiasco » de l'étude américaine publiée en juillet 2002.

*Michèle BRUN*

## **Grenade, curcuma et recherche médicale**

Ce fruit et cette épice ont fait l'objet de travaux universitaires qui prouvent activité anti-oxydante et anti-inflammatoire de chacun d'eux.

Les composés de la grenade lui confèrent une action antiathérogène et une action possible vis-à-vis de certaines proliférations tumorales : les

extraits de grenade sont capable d'inhiber la croissance de cellules de cancer de la prostate.

Quant au curcuma (ingrédient extrait d'une racine de la famille du gingembre, entrant dans la composition des currys et de la sauce Worcester), ce colorant jaune orangé très

concentré protégerait le cerveau en limitant les lésions neurodégénératives : ce qui expliquerait la faible prévalence de la maladie d'Alzheimer en Inde où ce produit est largement consommé.

*Michèle BRUN*

## **Le Botox**

Depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, des paralysies générales consécutives à une prise alimentaire sont décrites sous le nom de botulisme.

La conservation défectueuse d'aliments peut donner lieu au développement d'une bactérie qui recèle une neurotoxine particulièrement puissante et dévastatrice sur les jonctions neuromusculaires pouvant aller jusqu'à la paralysie

générale.

A titre expérimental d'abord, il a été démontré que cette toxine injectée dans un muscle hyperactif bloque la terminaison des nerfs moteurs et provoque un relâchement temporaire de ce muscle.

La toxine redoutée devient médicament au service des ophtalmologistes (pour corriger le strabisme), en cas de torticolis spasmodique, de

spasme hémifacial et de plus en plus en chirurgie esthétique pour effacer les rides, notamment les rides verticales entre les sourcils, ou en chirurgie plastique reconstructrice.

La dangereuse toxine identifiée, étudiée, apprivoisée doit avoir une carrière qui va s'élargir en thérapeutique et esthétique.

*Michèle BRUN*

## **L'Agenda**

### *Manifestations prévues à ce jour*

**26 janvier** : Goûter des anciens de plus de 65 ans organisé par le Foyer Rural

**3 février; 3 mars ;21 avril ; 26 mai** :  
Les repas dansant du Foyer Rural

**17 février** : Festival de musique et théâtre avec RAG NAR'OC

**10 mars** : Théâtre avec AD AUGUSTA et l'association TEUF TEUF

**17 mars** repas dansant de Biscan Pas

**23 mars** Bal Folk avec l'école du Thaurac

**24 mars** : Pot du Publiaire

**Fin mars** : Carnaval

**OMSC du 12 au 23 février** activité au centre de loisir

**Yvette CHALIER** nous a quitté le samedi 23 décembre 2006. Secrétaire du Foyer Rural de 1984 à 2005, toujours présente aux réunions, elle avait à cœur de noter toutes les décisions sur son cahier et participait jusqu'à son départ à la retraite à toutes les activités.

Elle défendait avec conviction son idéal La Laïcité. Les membres du Foyer Rural présentent leurs sincères condoléances à sa famille.

*J.B. AGRANIER Président du Foyer Rural*

## **ETAT CIVIL**

- <sup>1</sup> Agonés - <sup>2</sup> St Bazille - <sup>3</sup> Montoulieu -

\*\*\*\*\*

### **NAISSANCES**

<sup>2</sup> **Gabriel BAYLE**

fils de Dominique BAYLE et Magalie CHEVALLIE

<sup>2</sup> **Marta CARBO**

filie de Raul CARBO PEREA et de Nathalie SIMONET

<sup>2</sup> **Joachim REYSER**

fils de Bruno REYSER et de Martine BANGRATZ

**Romain ROUX**

fils de Fabrice ROUX et de Lucile GRABY

<sup>2</sup> **Sophia RAHMOUNI**

née à St Bazille de Putois

Fille de Pierre RUBAT DU MERAC et de Fathia RAHMOUNI

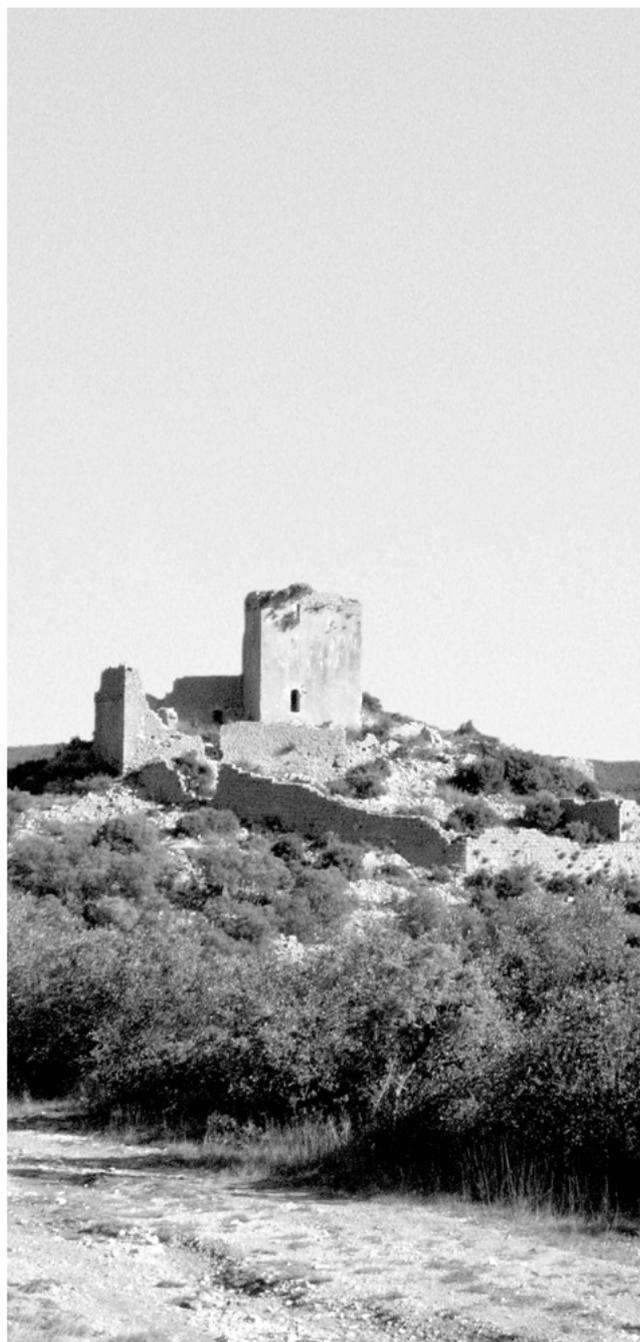
### **DECES**

<sup>2</sup> **CAIZERGUES Jeanne** Vve VALIBOUZE le 16/10/06

<sup>2</sup> **OLIVIER Marie-Louise** Vve PELLECUER le 23/11/06

<sup>2</sup> **TABARY Gisèle** le 29/11/06

<sup>2</sup> **CHALIER Yvette** le 23/12/06



*Le Castellans de Montoulieu (Photos Calmet Michel)*

## La classe 66



**En cette année de 1964**, les conscrits de la classe 1966 de Saint-Bauzille-de-Putois avaient 18 ans. Tradition oblige, c'était l'époque du conseil de révision. Pour fêter l'événement, tout ce petit monde masculin se réunissait sur la célèbre place du Christ. Premier rendez-vous de ce périple mouvementé qui durait deux jours.

Les filles de la classe recevaient les joyeux drilles à bras ouverts en leur offrant les boissons appropriées afin de marquer leur tonitruant passage. Durant ces deux journées, le temps était bien rempli pour les conscrits qui mettaient de l'ambiance dans le village en

faisant pétarader toutes sortes de bombes ou lardons comme s'ils fêtaient le 14 juillet avant l'heure.

La nuit venue, les Saint-Bauzillois étaient prévenus. Comme des hordes de Huns, sans barbarie tout de même, les conscrits embarquaient tout sur leur passage, charrettes, charretons, fourgons, pots de fleurs, bicyclettes, plaques etc ... pour les apporter non sans peine sur la place du Christ où les victimes venaient les récupérer le lendemain, la grimace en coin.

Puis c'était la marche à pied vers Ganges, la fatigue aux oubliettes, tellement ces joyeux énergumènes ne pensaient qu'à faire la fête tout le long du trajet.

Ils y avaient entre temps, fait le plus important, la fameuse visite médicale à la mairie de Ganges où les futurs bidasses en tenue d'Adam et un après l'autre, étaient passés au peigne fin par ces chers commandants pas toujours souriants.

Toute la classe 1966, hommes et femmes vont se retrouver ce samedi 11 novembre à la salle polyvalente de Saint-Bauzille et se remémorer ainsi ce merveilleux passé. Souvenirs souvenirs .



**1996 et dernièrement 2006**, la fidèle et solide classe 66 s'est retrouvée ce 11 novembre à la salle polyvalente pour fêter ses 60 ans.

Les organisateurs dévoués Jean-Louis Bresson et Jean-Pierre Pellecier peuvent être pleinement satisfaits : les 22 personnes présentes de la classe et leurs conjoints ont tous contribué allègrement à la réussite de cette mémorable soirée.

Celle-ci a commencé par le savoureux discours-hommage d'André Girard au talent intact suivi du traditionnel apéritif et du repas préparé par la maison Ricome.

Les nouveaux Saint-Bauzillois de la classe 66 ont apprécié la main tendue des anciens qui de

leur côté se sont remémoré leurs merveilleux et lointains souvenirs. Parmi ceux-ci, il faut retenir la piste de dansé du foyer rural, où la première génération de rockers, bananes aux fronts, se contorsionnaient au son des twists endiablés. On n'oublie pas les salles de cinéma du foyer et de la salle Saulnier dont les responsables bénévoles resteront gravés dans les mémoires Saint-Bauzilloises.

La série serait trop longue mais on ne peut pas ne pas évoquer la fête votive du 15 août tenue par les jeunes de la classe, la clique, les bous, les périples en mobylette, les diverses fêtes, le Hificlub créé en 68 ...

Pour revenir à cette soirée, les danseurs se sont donnés à fond à tous les sons de musique allant du paso au rock tout en y intégrant les rythmes populaires qui ont déclenché l'ambiance générale.

Afin de ne rien laisser au hasard, le rituel bonhomme Saint-Bauzillois a eu sa place et quelle place !

Evidemment comme les meilleurs moments ont une fin mais en respectant le dicton jamais deux sans trois, la classe 66 s'est donné rendez-vous pour de nouvelles retrouvailles.